

LE TAS

DOSSIER

DÉSERTS MÉDICAUX L'AUTRE DIAGNOSTIC

■ **INVITÉE DU MOIS**

Flore Capelier,
directrice de l'ONPE

■ **AUTONOMIE**

Nouveau plan antichute

■ **CAHIER SPÉCIAL**

Journée nationale
de la Citoyenneté
et de la Fraternité



ÉDITO

PRÉSIDENTIELLE 2022

DES DÉRIVES INQUIÉTANTES

266
AVRIL 2022

9 euros

Le Journal des Acteurs Sociaux



RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE



LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors. Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)



LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

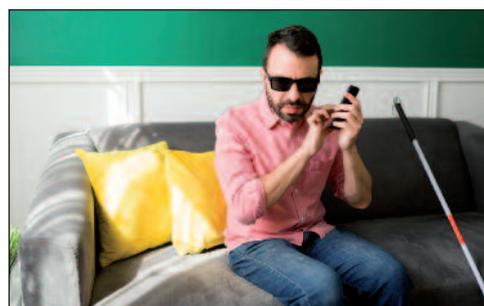
- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille



INVITÉE DU MOIS - Flore Capelier p.14



DOSSIER - Désert médicaux : l'autre diagnostic p.18



DÉCRYPTAGE - La Communauté 360 de l'Hérault p.26

ACTUALITÉS

- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 10 - **Social sans frontières**

INVITÉE DU MOIS

- 14 - **Flore Capelier, nouvelle directrice de l'Observatoire national de la protection de l'enfance**

DOSSIER

- 18 - **Déserts médicaux : l'autre diagnostic**

MÉTIERS

- 26 - **DÉCRYPTAGE - La Communauté 360 de l'Hérault**
- 30 - **CNAV - Un plan antichute pour refuser la fatalité**
- 33 - **TRIBUNE - Tarik Ghezali, la Fabrique du Nous**
- 34 - **À LIRE - Quelle économie pour demain ?**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **Cahier spécial : Journée Nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité du 15 octobre 2022**
- 37 - **APVF - Voisins Solidaires**
- 38 - **Fraternité Générale - FNADEPA**
- 39 - **La Banque Postale - AMRF**
- 40 - **La Ligue de l'Enseignement - Le Labo de la Fraternité**
- 41 - **Les Petits Frères des Pauvres - Unis Cité**

XV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRÈS-NANTES | 17 JUIN 2022

**BLOQUEZ
LA DATE!**

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Majeur.e, ma peur

“Que vais-je devenir? Sur qui et sur quoi pourrai-je compter?”...

L'arrivée des 18 ou des 21 ans est une source d'angoisse pour la plupart des mineurs protégés et jeunes majeurs. C'est aussi une source d'inquiétudes pour les professionnels qui les accompagnent : “A-t-on élaboré le parcours le mieux adapté?”, “Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants pour la suite?”... Que peut-on améliorer dans les pratiques et les dispositifs tout au long du parcours de ces jeunes, à la fois bien Avant et Après leur majorité, pour leur donner toutes les chances en vue de leur avenir ?

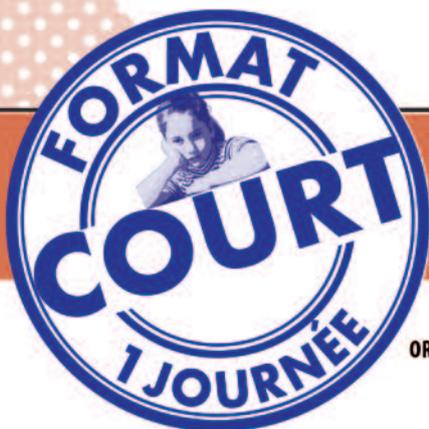


RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMME

www.assisesprotectionenfance.fr

Tél : 01 53 10 24 10

Vous trouverez aussi sur le site la présentation de la nouvelle formule des Assises qui alternera d'une année sur l'autre un format court d'1 jour et un format long de 2 jours, et un contenu toujours aussi intéressant.



**ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS**



RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro :
José-Marie Latour, Héléne Padiue, Olivier Van
Caemerbèke, Kevin Nectoux

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Marlyse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

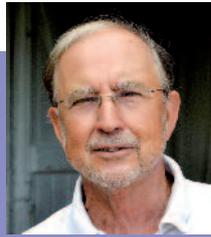
PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : avril 2022 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Présidentielle 2022 : des dérives inquiétantes

Bien que l'élection présidentielle se soit déroulée dans des conditions de participation tout à fait satisfaisantes, car le pourcentage d'abstention bien qu'élevé n'a rien d'exceptionnel, certains acteurs politiques n'hésitent pas à contester la légitimité de la victoire d'Emmanuel Macron. C'est la première fois qu'un tel déferlement d'hostilité se manifeste, sans offrir ne serait-ce que quelques jours d'état de grâce au nouveau président. Ce qui fait dire à Jérôme Fenoglio, du *Monde*, qu'il s'agit d'une "réélection au bord de l'abîme". Or, si cette expression peut paraître excessive, elle recouvre en réalité une situation sans précédent dans l'histoire de la cinquième République, avec trois évolutions particulièrement inquiétantes.

Je pense tout d'abord au vote de nos concitoyens d'Outre-mer qui n'hésitent pas à plébisciter Jean-Luc Mélenchon un jour et, le lendemain, Marine Le Pen. Dans cette terre de Martinique qui a vu naître Aimé Césaire, apôtre de la fraternité que j'ai eu l'immense bonheur de rencontrer, comment expliquer le rejet exprimé par ce vote à l'idée même d'avenir commun ?

La seconde évolution préoccupante concerne l'évolution en France du vote des enseignants. En 2017, selon le Cevipof, seulement 11 % d'entre eux avaient voté pour Marine Le Pen, et 21 % avaient voté blanc, ou s'étaient abstenus. Dorénavant, Marine Le Pen recueillerait 22 % des votes, et 30 % auraient voté blanc ou se seraient abstenus. À un moment où il est indispensable de redonner tout son sens, par l'intermédiaire de l'école aux valeurs de citoyenneté et de fraternité, le constat est amer.

Le troisième signe inquiétant résulte de l'analyse territoriale des votes. La fracture ne se situe pas seulement entre métropoles et zones rurales, mais aussi entre blocs régionaux. Comme si certains (celui de l'ouest notamment) demeuraient particulièrement attachés à nos traditions démocratiques, et les autres beaucoup moins. Les causes de ces divergences sont nombreuses, mais je veux y voir une raison rarement mentionnée : la qualité de l'information régionale. En effet, le journal *Ouest France* continue de marquer sa différence avec la plupart des autres médias, nationaux ou régionaux, en s'efforçant de ne pas sombrer dans la promotion constante du négatif, pour révéler régulièrement les mille facettes du positif.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Une démarche qui séduit de plus en plus les départements

Instauré en 2003, le mécénat de compétences permet à des entreprises de mettre à la disposition d'associations d'utilité publique des heures de travail de leurs salariés, en lieu et place d'un mécénat financier. Bénéficiant des mêmes déductions fiscales que les dons en numéraire, il offre la possibilité aux employés de dédier quelques heures par semaine ou par mois à une œuvre qui leur tient à cœur. Aujourd'hui, selon certaines estimations, 22 000 sociétés y auraient recours. Si le dispositif est également ouvert aux agents publics, il n'était guère jusqu'à présent usité par les collectivités. C'est pourquoi l'initiative prise par le département de Seine-Saint-Denis ouvre de nouvelles perspectives intéressantes. En effet, ce département a décidé de promouvoir cette opportunité, depuis la crise sanitaire de 2020. Il propose ainsi aux 1 400 associations déjà aidées financièrement par le département pour un montant de 55 millions d'euros, de bénéficier d'un concours de ressources humaines. Elsa Shaucesse, responsable associative, souligne tout l'intérêt de ce rapprochement pour des associations dont les objectifs sont souvent proches de ceux des collectivités. Quant à Stéphane Troussel, président du conseil départemental, il indique : "Nous avons voulu montrer que les institutions publiques peuvent innover, construire de nouvelles formes de collaboration avec le territoire et avec les acteurs associatifs".

CONCURRENCE

Un pas vers l'encadrement des géants du Web

Depuis l'extraordinaire expansion des mastodontes d'Internet dans le marché de la consommation, les États étaient confrontés à une impuissance juridique, due en partie à la transfrontalité de ces entreprises, à la difficulté de tracer les transactions et à leurs services juridiques experts pour trouver des contournements. La Commission européenne a donc planché pendant un an sur un texte visant à borner les pratiques concurrentielles dans ce domaine spécifique. Le résultat intitulé le *Digital Market Act* (DMA) sera opposable aux pratiques des entreprises du net, à travers une vingtaine d'articles interdisant, par exemple, les pratiques de faveur ou de discrimination des moteurs de recherche, ou obligeant l'accessibilité des applications pour smartphones. L'Europe gagne ainsi une première bataille, alors que les États-Unis qui travaillent sur ce sujet depuis des années n'arrivent toujours pas à s'imposer face aux puissants lobbies.

INTERGÉNÉRATIONNEL

L'Éducation nationale ouvre ses portes

Alors que de nombreuses initiatives locales cherchent régulièrement à créer des liens entre les seniors et les générations plus jeunes, le gouvernement vient de renforcer cette dynamique, en promulguant un plan d'action national dans les établissements scolaires. Sur l'initiative conjointe de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, ce plan offre aux établissements des outils pour monter des actions nouvelles, en s'inspirant d'initiatives comme "Lire et Faire Lire" et, notamment, des projets de jumelage entre équipes scolaires et équipes gérontologiques. Une démarche qui, bien que tardive, pourrait contribuer à diffuser beaucoup plus ces bonnes pratiques en matière intergénérationnelle.

JUSTICE

Augmentation contestée des motifs d'infraction



Le quinquennat du président Emmanuel Macron a été marqué par une forte augmentation du nombre de chefs d'accusation susceptibles d'entraîner des sanctions pénales. Le journal *Le Monde* a ainsi procédé à une enquête, qui recense 130 nouveaux motifs créés par le législateur. De l'emploi par un parlementaire d'un membre de sa famille, au fait de tuer volontairement un animal domestique ou de dissimuler son visage dans une manifestation, en passant par la fourniture de faux passe-sanitaire, ces motifs sont souvent générés par l'actualité, ce que dénoncent des juristes qui y voient, à l'instar du procureur général François Molins, "des lois suscitées par l'émotion et dont la qualité, notamment en matière de cohérence du droit et de lisibilité de la norme, laisse parfois à désirer". La preuve, en tout cas, de la difficulté des gouvernants à s'attaquer réellement à la prolifération législative, objectif louable s'il en est !

VILLE DE PARIS

Une défaite de plus face à la justice

Depuis la mise en place, en 2019, de la loi de transformation de la fonction publique, qui disposait que tous les fonctionnaires territoriaux et nationaux devaient obéir aux mêmes règles, la Ville de Paris a été sommée de rentrer dans le rang comme toutes les autres communes de France. En effet, grâce à des accords instaurés depuis des décennies dans la capitale, mais aussi dans des grandes villes, de nombreux agents travaillaient beaucoup moins que les 35 heures légales. Soucieuse de ne pas s'attirer les foudres de ses employés, la maire de Paris, Anne Hidalgo, avait tenté de justifier la situation en évoquant notamment les conditions particulières de travail à Paris (logement éloigné, transports, pollution...), contre l'avis des autorités de l'État. C'est donc le Tribunal administratif de Paris qui a dû arbitrer. Déboutée sur l'ensemble de ses demandes, Anne Hidalgo devra donc revoir à la hausse les jours de travail dus par ses agents. Au risque de faire grincer les dents des quelque 55 000 fonctionnaires municipaux... mais de satisfaire les Parisiens de plus en plus irrités par la mauvaise qualité des services rendus.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un plan d'aide insuffisamment évalué

À l'heure de dresser le bilan des diverses mesures du quinquennat, bien des regards se tournent vers les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique mis en œuvre depuis plusieurs années. Le premier enjeu de cette politique, à savoir la sensibilisation et la diffusion des mesures dans la population, a indubitablement été couronné de succès, avec pour la seule année 2021 plus de 700 000 logements ayant bénéficié de MaPrimeRénov', pour une subvention publique de 2,8 milliards d'euros. Le second enjeu, celui de l'efficacité des rénovations, semble moins satisfaisant. Ainsi, la Fondation Abbé Pierre regrette que "les travaux subventionnés se résument à des petits gestes : changement de chaudière ou pose de double-vitrage, au détriment d'interventions plus ambitieuses et efficaces". En clair, beaucoup d'argent public, mais une démarche qui peine à s'insérer dans un véritable plan stratégique de rénovation énergétique.

CARTON VERT



© DR

À **Arnaud Pigounides**, fondateur de la société *REV Mobilities*, qui propose une solution permettant la conversion des bus existants à la propulsion électrique. Une opération qui coûterait deux fois

moins cher que l'acquisition d'un bus électrique, tout en évitant la destruction de véhicules souvent modernes.



© DR

À **Gilbert Houngbo**, ancien Premier ministre du Togo, qui a été élu directeur général de l'Organisation internationale du travail, devenant le premier Africain à exercer cette fonction. Sa principale opposante

était l'ex-ministre française du Travail, Muriel Penicaud.



© DR

À **Claire Marin**, philosophe, auteur de nombreux ouvrages sur le lien social, pour son dernier livre *Être à sa place*, aux éditions de l'Observatoire, une analyse inédite sur l'impact de la société de consommation sur la perte de personnalité.

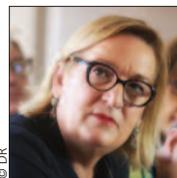
CARTON ROUGE



© DR

À **Carlos Tavares**, directeur général de Stellantis (PSA, Fiat, Chrysler) qui n'a pas hésité à demander de porter sa rémunération pour l'année 2021 à 66 millions d'euros. Un signal particulièrement destructeur

au moment où l'inflation accroît la précarité.



© DR

À **Claire Compagnon**, présidente du conseil d'administration de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM), pour la mauvaise organisation de son institution dénoncée par l'Inspection générale des finances et des affaires sociales, entraînant des retards considérables dans le traitement des dossiers.



© DR

À **Mateusz Morawiecki**, président de la Pologne, qui a émis un veto à la mise en œuvre par l'Europe d'un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices des entreprises œuvrant sur le territoire européen, quelle que soit leur domiciliation juridique.

NIVEAU DE VIE

L'inflation touche plus les classes moyennes



© Pixabay

À l'heure où le spectre de l'inflation se dessine sur les produits de consommation courante, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) décrypte les disparités que celle-ci fera peser sur les ménages.

En effet, si l'Insee publie des indices d'inflation basés sur des paniers "moyens", la réalité des habitudes de consommation rend certains plus vulnérables que d'autres selon l'importance de chaque type de dépense. Ainsi, les dépenses en énergie ont progressé de 28,9 % en un an, et les produits alimentaires frais de 7,2 %. Les ménages les plus précarisés, souvent non motorisés, ont donc paradoxalement une moindre baisse de leur niveau de vie. À l'autre extrémité, les ménages les plus aisés, qui ont un matelas de sécurité financière, peuvent traverser les épisodes de crise sans trop en souffrir. L'OFCE a donc calculé qu'un indice d'inflation catégoriel pouvait être déterminé pour la période février 2021- février 2022, allant de 2,3 % pour les ménages les moins dépendants de l'énergie (urbains, chômeurs, étudiants, retraités) jusqu'à 9,8 % pour ceux qui en sont le plus dépendants.

FINANCES DÉPARTEMENTALES

Les droits de mutation sauvent la mise



© DR

Malgré la baisse des ressources fiscales des collectivités due au ralentissement de l'activité économique, certains départements s'en sortent plutôt bien grâce aux frais de mutation sur les transactions immobilières. C'est le cas du département du Val-de-Marne,

dont la somme des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a atteint, en 2021, le niveau record de 390 millions d'euros, au lieu des 320 millions attendus. Les perspectives de mutations pour l'année 2022 devraient encore rassurer le département qui pourrait miser, pour cet exercice, sur 360 millions d'euros. Et même si le budget total prévu est de 1,866 milliard d'euros, ce poste de ressources est plus que bienvenu. Une ressource toutefois toujours soumise aux aléas du marché immobilier, que cela se traduise par une bonne surprise (comme aujourd'hui), ou une mauvaise, pour la collectivité.

ÉNERGIE

Nécessaire taxation des super-profits

Depuis l'offensive de l'armée russe en Ukraine, les cours de l'énergie fossile ne cessent d'augmenter, comme par exemple le méga watt heure de gaz (dont le prix de 220 euros est dix fois supérieur à celui de l'an passé). Cette situation pourrait entraîner des super-profits pour les industries pétrolières, estimés selon l'OCDE à 200 milliards d'euros dans l'Union européenne sur la seule année 2022. C'est pourquoi de nombreuses organisations appellent à une plus forte imposition de ces sociétés, pour éviter, comme le précise Quentin Parrinello, porte-parole de l'ONG Oxfam, "que les pétroliers se fassent de la marge sur une situation de spéculation".

MATERNITÉ

Grossesses non désirées trop nombreuses



© Pixabay

Choisir d'avoir un enfant ou non est un droit fondamental évoqué dans de nombreux accords internationaux.

Or, selon un rapport récent du Fonds des Nations Unies pour la population, près de la moitié des grossesses dans le monde ne sont pas planifiées, soit près de 121 millions de femmes concernées chaque année. Cette situation est d'autant plus regrettable, que 60 % des grossesses non intentionnelles aboutissent à un avortement. Et, fait aggravant, près de la moitié de ces interventions se font dans des conditions d'insécurité qui mettent en péril la vie de la mère, conduisant à l'hospitalisation de 7 millions de femmes chaque année. Pour sortir de cette impasse, les auteurs du rapport insistent sur la nécessité de dresser un plan ambitieux de développement des services de santé contraceptive. Une autre piste serait l'extension de la protection sociale, à l'exemple de pays comme le Rwanda, la Thaïlande ou le Vietnam, qui ont intégré les travailleurs précaires à leurs systèmes de sécurité sociale.

CLIMAT

Des alertes de plus en plus constructives



Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) présente deux caractéristiques nouvelles. La première a trait à la rapidité avec laquelle la délibération a été prise sans susciter les objections émanant d'une partie des scientifiques comme lors des précédents rapports. Une évolution qui reflète une réalité de l'opinion, qui voit peu à peu disparaître les climato-sceptiques. Comme l'illustre la récente prise de décision des actionnaires de Total qui ont contraint la société à verdir considérablement son programme.

La seconde caractéristique porte sur le contenu, qui ne se contente pas d'alerter, mais d'esquisser des solutions. Il préconise de se défaire au plus vite de notre dépendance aux énergies fossiles grâce à une baisse spectaculaire des coûts des technologies bas carbone. Et, pour éviter que la transformation écologique accentue la précarisation des populations, voire des pays les plus fragiles, le Giec propose également des transferts de revenus importants. L'ambition affichée du président Macron de faire de la France la nation la plus écologique d'Europe pourrait donc fort utilement s'inspirer de ce rapport.

SALARIÉES NON QUALIFIÉES

Prépondérance des horaires atypiques

55 % : c'est la part des femmes salariées non qualifiées travaillant avec des horaires atypiques en France (tôt le matin, entre 5 et 7 heures, tard le soir, entre 20 h et 5 heures du matin, le samedi, le dimanche), selon une étude de l'Ined (Institut national des études démographiques) parue le 25 avril. C'est 11 % de plus qu'en 2013. Une situation qui appelle à tout le moins un regard particulier, tant en ce qui concerne la rémunération que le droit à la retraite.

INÉGALITÉS SALARIALES

Doublement des salaires des PDG en 2021

La polémique suscitée par la rémunération de Carlos Tavares, directeur général de Stellantis, risque de s'étendre à d'autres groupes. En effet, en 2021, la rémunération moyenne allouée aux patrons du CAC 40 a bondi à 8,7 millions d'euros, contre 4,5 millions en 2020, soit près du double. Fort heureusement, un mouvement se dessine parmi les actionnaires des grandes sociétés, comme à Stellantis où 52 % des actionnaires ont rejeté la proposition d'augmentation de salaire de M. Tavares.

TENTATIVES DE SUICIDES

Jeunesse en souffrance



© Pixabay

Dans son dernier bulletin sur la santé mentale, publié en avril, Santé Publique France alerte les pouvoirs publics sur les passages aux urgences pour gestes suicidaires ou idées suicidaires ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 chez les jeunes de 11 à 25 ans et ce, dans toutes les tranches d'âges. Ainsi, entre la première et la onzième semaine de 2022, 6 418 passages aux urgences pour gestes suicidaires ont été enregistrés, soit 27 % de plus que pour la même période de 2021. Rappelons que le suicide est la deuxième cause de mortalité des 15-24 ans, derrière les accidents de la route, partout dans le monde. En France, il est la cause entre 300 et 350 décès par an. Cette hausse semble s'expliquer en partie, selon les observateurs, par la crise sanitaire et le climat anxigène qu'elle a engendré. Mais d'autres raisons accentuent l'absence de perspectives d'avenir telles que le réchauffement climatique et le démantèlement des repères collectifs.

BELGIQUE

LES ÉTUDES DE PHARMACIE PLÉBISCITÉES PAR LES ÉTUDIANTS FRANÇAIS



© Pixabay

Il est bien connu que les études de santé en France suivent des filières étroites, contingentées, avec une très forte sélection. Si les universités belges procèdent de la même façon en ce qui concerne la médecine, la dentisterie ou les études vétérinaires, ce n'est pas le cas des études de pharmacie qui ont la réputation d'y être à la fois de très bonne qualité et beaucoup plus accessibles. C'est pourquoi les étudiants français sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans les universités wallonnes. Ainsi, à la dernière rentrée, les Français représentaient 19 % des étudiants inscrits dans cette filière à l'Université Catholique de Louvain (UCL), alors qu'à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) les étudiants français en première

année étaient plus nombreux que les belges. Un succès qui risque d'engorger le système universitaire belge, qui songe à demander une prise en charge partielle de ces études à la France.

ROYAUME-UNI

LA COMPAGNIE DE FERRIES P&O LICENCIE POUR RÉEMBAUCHER À MOINDRE COÛT

La compagnie P&O, une des principales sociétés de transport maritime qui relie notamment Douvres à Calais, a pris la décision d'un licenciement massif et brutal de ses 800 salariés pour procéder à leur remplacement par des salariés venant de pays n'ayant pas les mêmes contraintes au regard du droit du travail. Cette décision, qui illustre bien les conséquences du Brexit sur la plan social, a été justifiée par les difficultés rencontrées par la compagnie à la suite de la pandémie. Mais, en réalité, la motivation est bien plus perverse, car elle a reçu le soutien de l'équivalent du principal syndicat du patronat, sans susciter de réaction du gouvernement de Boris Johnson.

BIRMANIE

CHAOS DANS LE TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES



© Pixabay

La Birmanie constitue un très grand réservoir de biodiversité, et les trafics d'animaux rares ou de produits qui en sont issus, existent depuis longtemps. Le gouvernement d'Aung San Suu Kyi, renversé par un coup d'État militaire en février 2021, avait bien essayé de faire appliquer des lois pour la protection de la biodiversité, en identifiant 90 espèces complète-

ment protégées. La junte désormais au pouvoir ne s'intéresse pas beaucoup à la poursuite des trafiquants dans un pays où la corruption et la dégradation économique font exploser les commerces illicites. Ainsi, la section Asie-Pacifique du WWF a constaté, entre 2020 et 2021, un quasi doublement des annonces publiées sur Facebook, proposant à la vente plus de 11 000 animaux dans ce pays. Grâce à cette surveillance, l'ONG a pu demander la fermeture de plusieurs centaines de comptes, mais les vendeurs réapparaissent sous un autre nom.

ÉTATS-UNIS

AMAZON CONTRAINT D'ACCEPTER UN SYNDICAT DE TRAVAILLEURS

Longtemps, le phénomène d'ubérisation a pu se développer sans contraintes avec des relations de travail marquées du sceau de la précarité. Mais depuis quelques années les tribunaux tendent à requalifier ces relations pour attribuer aux collaborateurs un statut de salariés. Ce qui est arrivé récemment, en France, avec la société Deliveroo. Ce combat contre la précarité se vérifie aussi en ce qui concerne la

syndicalisation des employés. Ainsi, les employés de l'entrepôt new-yorkais JFK8 d'Amazon ont voté le 1^{er} avril pour la création d'un syndicat. Une initiative semée d'embûches, portée par deux employés qui ont fondé l'"Amazon Labor Union" malgré l'hostilité du groupe. Une première pour celui-ci, qui a investi depuis sa création, en 1995, 4,3 millions de dollars pour financer des stratégies d'évitement de la syndicalisation. Il indique d'ailleurs dans une déclaration : "Nous pensons qu'il est mieux pour nos salariés d'avoir une relation directe avec l'entreprise". Cette décision est applaudie par le gouvernement de Joe Biden qui souhaite revitaliser la vie syndicale dans le pays.



© Pixabay

ROYAUME-UNI

ACCORD DOUTEUX POUR EXTERNALISER LES DEMANDES D'ASILE

Le Royaume-Uni ne sait décidément pas quoi faire de ses nombreux immigrants. La dernière trouvaille du gouvernement de Boris Johnson est d'externaliser le problème en envoyant les migrants à 6 400 kilomètres, au Rwanda, avec lequel il a signé un accord sur ce sujet le 14 avril. L'accord prévoit le versement par le Royaume-Uni de la somme rondelette de 120 millions de livres (soit 145 millions d'euros), dédiée à la prise en charge des populations ainsi déplacées mais également au développement de ce pays. L'accord est dénoncé à la fois par les Britanniques, qui entrevoient une dépense plus importante que l'accueil des mêmes réfugiés sur leur sol, par les ONG, qui redoutent des effets dévastateurs de cet exil supplémentaire sur les personnes concernées (et sont par ailleurs sceptiques de l'emploi réel de l'argent pour leur accueil), et enfin par l'opposition rwandaise qui indique que le pays est déjà très densément peuplé et les terres insuffisantes. Une fausse bonne solution, donc, mais qui semble avoir séduit d'autres pays, comme l'Australie, le Danemark ou Israël.

ITALIE

DES COOPÉRATIVES SOCIALES POUR LA RÉINSERTION DES DÉTENUS



© DR

En Italie, l'administration pénitentiaire travaille en partenariat avec des coopératives qui organisent des formations pour les détenus en vue de leur réinsertion. Ainsi, dans la prison Due Palazzi de Padoue se côtoient trois structures, qui emploient en toute légalité les détenus en CDI, avec des salaires correspondant aux grilles nationales des secteurs concernés. L'une des coopératives les forme à la pâtisserie, avec l'aide d'une dizaine de salariés "civils", la seconde fabrique des pièces détachées pour l'industrie, et la troisième gère un call-center. Une variété d'activités qui permet de s'adapter aux profils et projets divers des détenus.

EUROPE

L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE, UNE PROTECTION INTELLECTUELLE DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

Si le label d'*Origine Certifiée* existait déjà pour les vins, alcools et produits alimentaires, les autres objets de confection traditionnelle attachés à des savoir-faire particuliers, n'étaient jusqu'à présent pas protégés. Le 13 avril, la Commission européenne a présenté un cadre de protection des productions artisanales et industrielles locales labellisant leur indication géographique. Ainsi, le béret basque ou la verrerie de Murano (Italie) se verront protégés des contrefaçons, à l'instar de quelque 800 produits européens. Cette labellisation pourrait générer l'augmentation des exportations de ces produits à hauteur de 37 à 50 milliards d'euros et soutenir le tourisme dans les régions concernées. Le texte doit maintenant être approuvé. Il pourrait entrer en vigueur dès 2024.

CHILI

SANTIAGO CONTRAINTE DE RATIONNER L'EAU



© Pixabay

Confrontée à une situation de sécheresse qui perdure depuis maintenant douze ans, la région de Santiago, capitale du pays, va bientôt devoir mettre en place une politique de rationnement de l'eau. En effet, un rapport du Centre de recherche pour le climat et la résilience chilien indique une baisse de 30 % des précipitations depuis 2010, et la décennie a également été la plus chaude des cent dernières années. Le système de rationnement envisagé sera gradué selon la gravité des pénuries. Mais, comme le souligne la coordinatrice de Greenpeace Chili, Estafania Gonzales, "ce n'est pas en baissant la consommation des personnes que la crise hydrique va se résoudre". Car, entre réchauffement climatique et déforestation, les scénarios sont pessimistes, et les précipitations sur l'ensemble du pays devraient encore baisser de 20 % d'ici 2050.



Depuis sa création,
Le Jas n'a cessé de suivre l'actualité
avec un regard sans concession.

Nous avons à cœur d'apporter notre
contribution à la construction d'un monde
plus fraternel faisant de la solidarité,
de la citoyenneté, du développement
durable et de la proximité des objectifs
incontournables.

Pour partager avec nous cette ambition,

ABONNEZ-VOUS !

TROIS FORMULES VOUS SONT PROPOSÉES :

1. FORMULE "PAPIER"

RECEVEZ CHAQUE MOIS VOTRE MAGAZINE
EN VERSION PAPIER À L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX.

2. FORMULE "NUMÉRIQUE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS PAR E-MAIL LE JAS EN FORMAT
NUMÉRIQUE (PDF) SUR VOTRE ADRESSE MAIL

3. FORMULE "INTÉGRALE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS LA VERSION "PAPIER" ET
LA VERSION "NUMÉRIQUE" DU JOURNAL DES ACTEURS
SOCIAUX.



Oui je m'abonne pour un an au *Journal des Acteurs Sociaux* et je choisis la formule (cocher la case) :

- Papier** au prix de 75 euros
- Numérique** au prix de 60 euros
- Intégrale** au prix de 95 euros

Je règle par :

- Chèque ci-joint à l'ordre de *Journal des Acteurs Sociaux*
- Virement bancaire à réception de facture
- CB en commandant sur le site www.lejas.com

Adresse de livraison

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal :

e-mail :

Téléphone :



Journal des Acteurs Sociaux – 13 bd Saint-Michel, 75005, Paris
Tél 01 53 10 24 10 – e-mail : maria.lillo@lejas.com – www.lejas.com

CROISER LES REGARDS POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

Mi-janvier, Flore Capelier a été nommée directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE). Elle nous présente ses ambitions et ses priorités à l'heure où la loi relative à la protection des enfants, dite Loi Taquet, a été promulguée et que le Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger voit son organisation modifiée.

Retrouvez l'intégralité de cette interview dans *le Bulletin de la Protection de l'Enfance*.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Le Jas : Constatez-vous un intérêt croissant de la part des acteurs publics et politiques sur la question des droits et de la protection de l'enfant ?

Flore Capelier : Incontestablement le sujet est de plus en plus présent dans l'actualité politique. Les différentes lois récemment promulguées en témoignent : il en est ainsi de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, de la loi du 21 février 2022 réformant l'adoption ou encore de la loi du 2 mars 2022 sur le harcèlement scolaire. Ce qui est important pour l'Observatoire, c'est le croisement des regards (...). Il est essentiel que ces différentes politiques soient alimentées par la recherche, par des connaissances validées scientifiquement, mais aussi que ne soient pas oubliées les réalités vécues au quotidien par les enfants, les familles et les professionnels.

Le Jas : La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants a modifié l'organisation du Groupement d'Intérêt public Enfance en Danger (Giped). Que cela va-t-il changer ?

F. C. : Le Giped actuel est constitué de l'ONPE et du Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (NDLR Le numéro national d'urgence 119). Demain, s'y adjoindront, l'Agence française de l'adoption, le Conseil national d'accès aux origines personnelles et le secrétariat général du Conseil national de la protection de l'enfance. La loi donne désormais pour mission à l'ONPE d'animer le centre de ressources national. (...) En parallèle, nous devons pouvoir répondre de manière réactive aux demandes des dépar-



© DR

tements, et c'est ce que nous cherchons à faire avec le réseau des observatoires départementaux (...). Cette loi acte également un élargissement du périmètre d'observation de l'ONPE en étendant ces compétences, comme celle du nouveau GIP, à l'adoption et aux origines personnelles. Tout cela nous ouvre de nouvelles perspectives de travail à condition que les moyens suivent car ce texte n'était pas inscrit dans la loi de finances 2022 (...).

Le Jas : Plus globalement, quel regard portez-vous sur cette loi ?

F. C : Pour bien en mesurer la portée, il faudra attendre l'adoption de ces différents textes réglementaires. Mais elle acte un certain nombre d'avancées, par exemple, l'obligation d'un entretien systématique de l'enfant par le juge des enfants, le recours à un avocat qui sera facilité pour l'enfant, le droit pour l'enfant de désigner une personne de confiance (...) l'évaluation des ressources familiales, l'interdiction des prises en charge hôtelières longues... Je pourrais encore mentionner l'accompagnement des jeunes majeurs sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance qui devient obligatoire. Évidemment, nous saluons cet engagement, toutefois se pose la question de l'accompagnement des jeunes qui n'auraient connu que des mesures de protection dans le cadre de milieu ouvert (NDLR : à domicile). Ceux-là pourraient ne pas entrer dans ce champ d'une aide "obligatoire" de la part des départements. Nous avons la même interrogation pour les jeunes suivis au titre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou pour ceux qui entrent dans le cadre d'un suivi par les Maisons Départementales pour les Personnes handicapées.

Le Jas : Quelles sont vos grandes priorités en tant que nouvelle directrice de l'ONPE ?

F. C : Elles sont nombreuses, mais ce ne sont pas que les miennes. Je les partage avec la direction générale du groupement d'intérêt public, le conseil d'administration, les 19 salariés de l'ONPE, mais aussi, j'espère, avec un maximum d'acteurs étatiques, locaux et associatifs. Je vais en indiquer trois qui font directement écho au statut de Centre national de ressources que nous confère la loi du 7 février.

D'abord, celles de renforcer les liens avec les différents acteurs de la protection de l'enfance : État, acteurs de terrain et acteurs associatifs, y compris les représentants des usagers. Ces liens existent déjà notamment via les ODPE (...) mais sans doute avons-nous à accentuer encore nos échanges avec les départements, notamment avec les directeurs Enfance Famille. Cette volonté de travailler encore plus en proximité est vraie aussi pour nos échanges avec les services de l'État, la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de la cohésion sociale, celle de la Protection judiciaire de la jeunesse, l'École Nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, de la magistrature, ou encore le Centre

National de la Fonction publique territoriale. Sans synergies communes, aussi bien au niveau local que national, il sera difficile de mettre en œuvre les textes en vigueur. (...)

Notre seconde priorité est de poursuivre la production de connaissances. Nous produisons des chiffres clés, des notes sur les disparités locales, ou encore sur les parcours des enfants protégés. Nous produisons aussi des dossiers thématiques, (...) des revues de littérature internationale dont deux sont en cours d'élaboration sur la scolarité des enfants protégés et sur les enfants victimes de violences sexuelles et d'inceste.

Enfin, nous allons continuer et renforcer la diffusion de ces connaissances. Cela passe notamment par des publications plus courtes et synthétiques, comme le propose l'*ONPE Synthèse*, des rencontres en ligne sur des problématiques très variées, telles que la scolarité, les risques de prostitution, la prise en charge de la maltraitance ou encore la santé mentale des enfants protégés. Nous allons aussi lancer une chaîne *You Tube* et nous travaillons à la refonte de notre site Internet. (...) J'invite enfin vos lecteurs à s'abonner à notre compte LinkedIn et à notre newsletter mensuelle entièrement gratuite. ■

BIO EXPRESS

Docteure en droit public, Flore Capelier est chercheuse associée auprès du Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques de l'Université Paris 2 et de l'Institut de Sciences politiques de l'École normale supérieure de Cachan. Elle est ancienne responsable de l'Observatoire de protection de l'enfance du département de Paris et ancienne vice-présidente du conseil scientifique de l'ONPE. Elle a également exercé les fonctions de conseillère au cabinet de l'élue en charge de la protection de l'enfance au département de Paris et d'inspectrice de l'Aide sociale à l'enfance dans le Val-de-Marne.

LE GROUPE MEILLEURSVELOS.FR

LANCE SA MARQUE *UN VÉLO POUR TOUS*,
DES VÉLOS ADAPTÉS AUX SENIORS
ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - P.M.R.



En créant sa marque *Un vélo pour tous*, le groupe meilleursvelos.fr est rapidement devenu le leader français en mobilité douce inclusive, c'est-à-dire à destination de toute personne, quels que soient leur âge ou leur condition de mobilité.

ENTRETIEN AVEC PAULINE MINJOLLET,
Docteure en psychologie et Directrice des Relations
Publiques de *Un vélo pour tous*.

Expliquez-nous le concept de la marque *Un vélo pour tous* adaptée aux P.M.R.

La mobilité douce est une préoccupation majeure. Ainsi, *Un vélo pour tous* a été pensé pour répondre aux besoins de mobilité adaptée des séniors, des personnes en situation de handicap ou en restriction physique.

Jusqu'à ce jour, il n'existait que très peu d'offres pour répondre à ces problématiques.

Notre souhait est de redonner le sourire à tous grâce au vélo, en proposant des cycles innovants, adaptés aux besoins individuels de chaque utilisateur.

À qui s'adressent vos vélos ?

Personnes en situation de handicap, sportifs en convalescence, séniors en quête d'activités, centre de rééducation, E.H.P.A.D., centres de soins pour enfants et adolescents, associations... *Un vélo pour tous* s'adresse à toutes les personnes pour lesquelles le vélo nécessite une adaptation.

Un vélo pour tous propose trois gammes de vélos :

- "Confort" destinée aux séniors
- "Liberté" qui s'adresse à toutes les personnes à mobilité réduite (c'est-à-dire présentant des difficultés à se déplacer, que cette difficulté soit temporaire ou définitive)
- "Enfant" pour les plus jeunes, dès l'âge de 2 ans.

Quels sont les bénéfices du vélo pour les P.M.R. ?

Les bénéfices de la pratique du vélo pour les personnes à mobilité réduite sont concrets et immédiats !

- Amélioration du bien-être et de la santé
- Augmentation de la qualité de vie grâce à la conservation de l'autonomie
- Plaisir des balades en extérieur et la sensation de liberté
- Indépendance de la mobilité douce en toute sécurité
- Maintien du lien social

Grâce aux vélos, un nouveau regard se porte sur le handicap : ils permettent de tisser un lien social fort.

Pourquoi avoir créé la gamme "confort" dédiée aux séniors ?

Bénéfique pour la santé physique et bon pour le moral, le vélo est le moyen de mobilité douce par excellence ! Les personnes âgées ont bien souvent des difficultés motrices avec des douleurs

articulaires ou une moins bonne stabilité. Les cycles *Un vélo pour tous* sont idéaux pour favoriser l'exercice en douceur. Notre gamme de vélos s'adapte ainsi aux spécificités des séniors pour correspondre à leurs exigences.

Si je comprends bien, vos vélos sont adaptables en fonction de chaque utilisateur ?

Oui tout à fait, de nombreuses possibilités sont offertes pour répondre au mieux à chaque utilisation.

Quelles sont les caractéristiques des vélos adaptés ?

Un vélo pour tous vous accompagne dans le choix du type de cycle et de ses options : tricycle, tandem, duo, version allongée ou à enjambement bas, en vous garantissant une véritable qualité et une totale sécurité. Tous nos vélos sont fabriqués aux Pays-Bas.

Chaque taille de vélo est modulable (pour enfant ou en petit, moyen ou grand format) et disponible en version musculaire ou à assistance électrique.

Selon vous, qu'est ce qui fait le succès de la marque *Un vélo pour tous* ?

C'est notre connaissance du terrain (E.H.P.A.D., résidences séniors, I.M.E., établissements de santé...) et notre service de conseil spécialisé qui permet d'accompagner au plus juste les demandes des particuliers comme des institutions.

Aussi, le service après-vente est notre fierté puisque nous sommes les seuls en France à assurer la maintenance de nos vélos sur site.

Comment acquérir ce type de vélo ?

Il suffit de nous contacter directement au 07.80.97.60.74 ou sur notre site internet www.meilleursvelos.fr

Des solutions de financement sont proposées (Location avec option d'Achat- L.O.A. et Location Longue Durée-L.L.D.). Nous pouvons aussi vous aider dans la mise en place des subventions. Pour rappel, *Un vélo pour tous* vous garantit le service après-vente et la maintenance de votre vélo.

En résumé, *Un vélo pour tous* contribue à des déplacements sans contrainte, un lien social restauré et le sourire retrouvé !

Le groupe Meilleursvelos.fr est le premier courtier de vélos et cargos électriques en France. Il est le spécialiste de la mobilité douce au service des entreprises, des particuliers et des collectivités. Meilleursvelos.fr propose des solutions personnalisées de mobilité douce innovantes, répondant aux besoins des professionnels, des entreprises, des collectivités et des particuliers. Quel que soit votre besoin, Meilleursvelos.fr trouve le vélo qu'il vous faut !

DÉSERTS MÉDICAUX

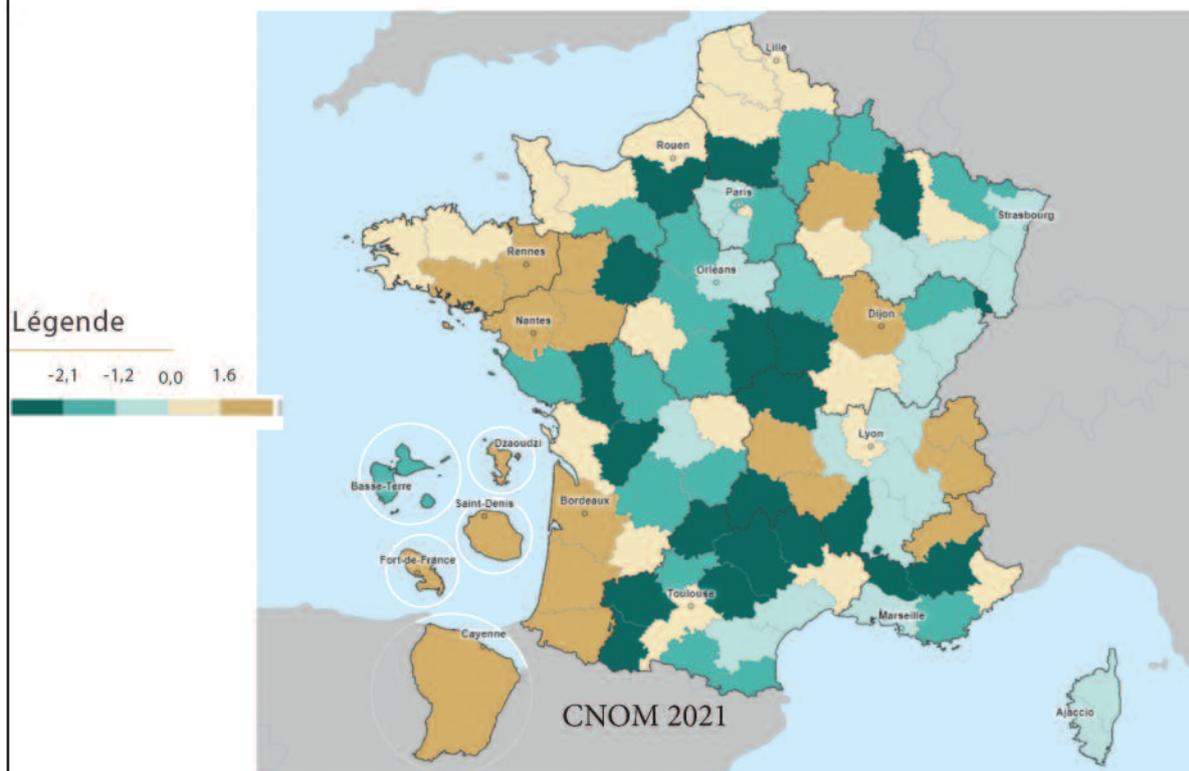
L'AUTRE DIAGNOSTIC

PAR CHRISTOPHE ROBERT



Depuis plusieurs années déjà, les voyants sont au rouge s'agissant des déserts médicaux. Loin de ne concerner que les territoires ruraux, la pénurie de médecins et de professionnels de santé contamine également aujourd'hui les villes, même les plus grandes. Et ce n'est pas un seul facteur comme le numerus clausus qui explique ce phénomène, mais plusieurs. C'est pourquoi, même si les acteurs de terrain tentent de mettre en œuvre des réponses conjoncturelles, c'est bien un traitement de choc qu'il est aujourd'hui devenu nécessaire d'imposer si l'on veut éviter l'irréparable.

VARIATION DU NOMBRE DE MÉDECINS EN ACTIVITÉ ENTRE 2020 ET 2021 (EN %)



Dans la grande majorité des départements, le nombre de médecins en activité a continué à décroître entre 2020 et 2021.

Source : Atlas de la démographie médicale, janvier 2021

VILLES ET CAMPAGNES CONFRONTÉES AU MÊME FLÉAU

En mars 2022, sur l'ensemble du territoire, plus de 6,3 millions de patients étaient dépourvus de médecin traitant, selon les données de l'Assurance-maladie, soit 11 % de la population d'assurés. En l'espace de cinq ans seulement, ces chiffres ont bondi de plus d'un million à mesure que le nombre de territoires dits "sous-dotés" s'étendait. Un constat confirmé par une enquête menée par l'Association des maires de France (AMF) et la Mutualité française, qui évaluait déjà en 2018 à 7,4 millions le nombre de personnes vivant dans un territoire sous-doté en médecins. Et tous les observateurs reconnaissent que

cela devrait continuer de s'aggraver. "Les perspectives ne sont pas bonnes, cela va se détériorer au moins jusqu'aux années 2030", analyse en ce sens le docteur Luc Duquesnel, médecin généraliste en Mayenne, président du syndicat Les Généralistes – Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

En moyenne nationale, on est ainsi passé d'un médecin pour 879 habitants en 2 000 à un pour 1 030 en 2021, même si tous les patients ne sont pas logés à la même enseigne. Dans les trois-quarts des départements, la dégradation est jugée préoccupante. Les départements ruraux figurent parmi les plus touchés, à commencer par l'Orne, le Cher, la Charente, l'Aube, la Sarthe, l'Yonne ou encore la Saône-et-Loire où l'on dénombre plus de 1 750 habitants pour un médecin. Mais certains départements plus "urbains" ne sont pas épargnés, comme la Seine-et-Marne ou la Seine-Saint-Denis, où l'on recense un médecin pour plus de 2 000 habitants.

Plus globalement, en Ile-de-France, les deux tiers de la population vivent dans des zones sous-dotées en médecins généralistes. En l'espace de 10 ans, la région francilienne a perdu plus de 3 700 médecins libéraux dont 1 821 généralistes. "C'est une catastrophe et ce n'est pas près de s'arranger", témoigne Valérie Briole, présidente de l'Union régionale des personnels de santé (URPS) Ile-de-France des médecins libéraux. "Nous avons sonné l'alerte et maintenant on y est. Nous avons des risques de perte de chance pour les patients", explique la présidente, pour qui la région francilienne pourrait devenir "le premier désert médical de France métropolitaine".

FÉMINISATION ET CHANGEMENTS CULTURELS AU CŒUR DE LA CRISE

Les causes de cet état de fait sont en réalité multiples. Mais se contenter de les résumer par la réduction du *numerus clausus* serait une erreur. Certes, "cette situation s'explique en grande partie par le fait que, depuis 50 ans, le *numerus clausus* a été utilisé par les pouvoirs publics comme un outil de régulation, ce qui était absurde", avance le professeur Patrice Diot, président de la Conférence des doyens des facultés de médecine. Mais selon lui, "si on voit les déserts médicaux s'étendre, ce n'est pas seulement en raison du nombre insuffisant de médecins, le problème de leur répartition est aussi préoccupant". Car, plus la région est en crise, moins elle attire les praticiens, ce qui amplifie les inquiétudes de la population.

Un autre facteur déterminant mérite d'être pris en compte en compte, à savoir "les jeunes générations souhaitant préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle", comme le souligne Patrice Diot. Finie l'époque où le médecin de famille ne comptait pas ses heures au service de ses patients, cumulant parfois jusqu'à 60 heures de travail hebdomadaire ! "Avant, les semaines étaient de 50 à 60 heures alors que maintenant, les jeunes aspirent à travailler trois jours et demi. Ils privilégient leur vie avant leur métier", témoigne le docteur Jean-Luc Pontis, médecin généraliste sur le territoire de Vitry pendant plus de 40 ans, aujourd'hui à la retraite. "Depuis ces dix dernières années, le métier est appréhendé différemment par les jeunes médecins qui se regroupent et veulent avoir la possibilité d'avoir du temps libre", poursuit-il. Sans doute la féminisation des fonctions médicales n'est-elle pas étrangère à ces



© Christophe ROBERT

Pour pallier les déserts médicaux, les communes financent depuis quelques années des maisons ou des pôles de santé.

nouvelles aspirations légitimes. Ainsi, selon le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), la proportion de femmes est passée de 39,2 % chez les médecins généralistes en 2010 à 51,5 % aujourd'hui. Et selon la Direction de la recherche des études, de l'évaluation des statistiques (Drees), les femmes devraient représenter plus de 60 % des médecins en exercice d'ici une dizaine d'années. Selon le Conseil national toujours, cette féminisation de la médecine va de pair avec le rajeunissement de la profession. En effet, les femmes représentent aujourd'hui près des deux-tiers (65 %) des médecins généralistes de moins de 40 ans.

Ajoutons à cela que l'exercice libéral apparaît moins séduisant pour les jeunes médecins et que leur salariat ne cesse d'augmenter. Ainsi selon le Conseil national de l'Ordre, moins de 42 % des médecins exercent aujourd'hui en libéral exclusif (contre près de 60 % en 2010). Pour l'heure, la majorité des effectifs des médecins exercent soit en salariat (47,6 %), soit en mixte (10,5 %). Si le phénomène n'est pas totalement nouveau, la tendance ne fait cependant que se confirmer.

Enfin, une autre variable importante doit être prise en compte : les effectifs de médecins augmentent moins que les besoins de soins de la population. Pyramide des âges et vieillissement de la population obligent à réagir : les besoins en soins augmentent mécaniquement et continueront d'augmenter ces prochaines années. Cette prise de conscience n'a pas échappé aux premiers concernés, à savoir les patients actuels et les futurs patients. Il y a quelques mois, un sondage Harris Interactive réalisé pour la Mutualité française a mis en évidence que l'accès aux soins constitue la principale préoccupation des Français en matière de santé. D'ailleurs 58 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à des soins, faute de rendez-vous disponible assez rapidement. Les deux tiers des sondés (65 %) jugent ainsi "tout à fait prioritaire" d'encourager les professionnels de santé à s'installer sur des territoires qui manquent de personnel médical, par des incitations financières ou fiscales.

QUELQUES REMÈDES LOCAUX

Sur ce point, prenant la mesure de cette inquiétante carence de médecins menaçant l'avenir de leur territoire, les élus locaux tentent depuis plusieurs années d'apporter

quelques premiers remèdes locaux. Avec plus ou moins de succès d'ailleurs, sans pouvoir prétendre apporter une réponse globale à la hauteur du danger. Sur le terrain, nombre de communes déploient ainsi le tapis rouge, à grands frais, dans l'espoir d'attirer des médecins sur leur territoire : mise à disposition de locaux pour y établir leur cabinet, exonérations de loyers, création de structures mutualisées pour accueillir des praticiens, mise à disposition de logements pour les internes en médecine... Autant de moyens qui ne suffisent pourtant pas à garantir la pérennité de l'installation des médecins. Et autant de communes qui "se saignent pour un mercenaire qui partira au bout de deux ans", constate Gaëtan Casanova, président de l'Intersyndicale nationale des internes.

Alors, parmi les remèdes en vogue, en plus de la mise en place de maisons et de pôles de santé, c'est désormais vers la voie du recrutement de médecins salariés que s'engage de plus en plus de collectivités locales. À l'image du centre municipal de santé de Soyaux qui a ouvert ses portes il y a deux ans (voir encadré). "Pour nous, il était plus qu'important de fournir cette prestation à la population qui risquait de se retrouver sans médecin généraliste", justifie le maire de cette commune de Charente de 9 700 habitants, qui se félicite de voir son centre en capacité de soigner aujourd'hui 1 500

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ À SOYAUX

À l'origine de ce projet, le souhait de la municipalité d'anticiper le départ à la retraite de ses quatre médecins généralistes. "Nous avons travaillé avec des professionnels de santé, pour favoriser des installations de médecins en activité libérale, mais sans succès", témoigne son maire François Nebout, lui-même médecin libéral. L'équipe municipale décide alors de passer à la vitesse supérieure en s'attelant à créer un centre municipal de santé dans des locaux appartenant à la ville afin d'y accueillir des médecins salariés. "Une sorte de service public de médecine générale", explique le maire.

Fruit d'un travail mené collectivement avec la municipalité, la direction des ressources humaines des représentants de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), du conseil de l'ordre des médecins, la commune ouvre alors des postes de médecins, sous statut de contractuels de la fonction publique. Il est choisi de calquer leur rémunération sur celle de la fonction publique hospitalière, soit un peu plus de 5 000 euros nets mensuels pour 35 heures. Au total, cette opération a représenté un coût de 500 000 euros, avec un reste à charge pour la

commune d'environ 100 000 euros grâce aux financements européens du FEADER et aux aides de l'État. Côté fonctionnement, le budget annuel représente un coût d'environ 600 000 euros, abondés par la CPAM et l'ARS, ainsi que par les subventions "Teulade" permettant une réduction des cotisations sociales pour l'emploi de praticiens médicaux. Les honoraires sont encaissés par la mairie. Aujourd'hui, le centre municipal de santé de Soyaux accueille six généralistes ainsi qu'une infirmière. Les tâches administratives sont assurées par une équipe de secrétaires mutualisées.

patients chaque mois. Mais ce genre de remède peut aussi se révéler victime de son succès. “Nous sommes confrontés à une concurrence d’autres communes, ainsi qu’à une surenchère sur les salaires”, poursuit François Nebout. Résultat, les communes n’hésitent plus à se tourner vers des cabinets de recrutement spécialisés dans la recherche de praticiens étrangers. “Depuis 2019, on a conventionné avec la Mutualité du Limousin, pour tenter de trouver un médecin étranger”, témoigne en ce sens Nicolas Simonnet, président de Creuse Confluence, une intercommunalité qui réunit 42 communes pour un peu moins de 17 000 habitants. “On travaille aujourd’hui avec un cabinet de recrutement espagnol, plus dynamique que la filière roumaine, qui est épuisée”, explique-t-il.

Ailleurs, ce sont parfois les départements qui n’hésitent pas à mettre la main au portefeuille pour financer le recrutement de médecins salariés. Celui de Saône-et-Loire fait partie des précurseurs en ce domaine. Dès 2017, ce département s’est engagé dans la création de centres de santé pour y recruter des médecins salariés aux 35 heures. Le dispositif compte aujourd’hui 70 généralistes répartis dans six centres et une trentaine d’antennes médicales. Fort de ce succès, la Saône-et-Loire s’est lancée dans le recrutement de spécialistes (orthoptistes, pédiatres...). L’initiative a fait des émules, jusque dans les Pyrénées-Orientales où la présidente du département, Hermeline Malherbe a, elle aussi,

décidé de prendre le taureau par les cornes pour lutter contre la désertification médicale. “Nous travaillons avec la Région à la mise en place d’un groupement d’intérêt public pour salarier des médecins”, vient-elle d’annoncer. Et d’expliquer : “Ce que nous voulons, c’est multiplier les initiatives locales”.

Les toutes récentes modifications législatives intervenues avec la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (dite loi 3DS), devraient encourager ce type d’initiatives. Ce texte consacre ainsi la possibilité pour les communes et leurs intercommunalités de participer au financement des programmes d’investissement des établissements de santé publics, mais aussi privés d’intérêt collectifs et privés. En outre, en vertu de cette nouvelle loi, les professionnels exerçant au sein des centres de santé gérés par les collectivités territoriales “peuvent être des agents de ces collectivités ou de leurs groupements”. Une souplesse juridique bienvenue, même si, en ce domaine, les faits semblent parfois avoir précédé le droit.

LE RECOURS PEU CRÉDIBLE À LA COERCITION

Par-delà les initiatives locales, bien utiles mais pas forcément pérennes, c’est bel et bien le recours à des mesures autoritaires qui sont souvent évoquées. À commencer par l’idée de contraindre les jeunes médecins à exercer une partie de leur carrière dans un désert médical. Une proposition de loi a d’ailleurs été présentée en ce sens en novembre dernier par une quarantaine de députés. À leur tête, Thierry Benoit, député d’Ille-et-Vilaine, justifie cette démarche : “Les études de médecine sont financées par l’argent public, le remboursement des consultations est assuré par la Sécurité sociale qui est abondée par les cotisations sociales des citoyens. La médecine est libérale mais elle doit être régulée. Je trouve donc assez normal que les stages des jeunes médecins soient réalisés dans les déserts médicaux et qu’ils y restent trois ans”. Cette idée, défendue par nombre d’élus locaux, est loin de séduire les praticiens. Sans grande surprise, les deux-tiers d’entre eux y sont en effet opposés. “La coercition ne peut mener qu’à une diminution du taux d’installation et aggraver encore la situation dans des zones sous tendues, dans l’espoir vain d’améliorer légèrement la situation dans des zones complètement désertes”, considère ainsi le docteur Michaël Rochoy, médecin généraliste à Outreau. Pire, la coercition ne peut qu’aggraver le sentiment de dévalorisation du métier



© iStock

“ L’ACTIVITÉ MÉDICALE SÉDUIT DE MOINS EN MOINS ”

Docteur Didier Mauffroy, médecin généraliste à Paris

Le Jas : Que pensez-vous de la couverture médicale en région parisienne ?

Dr. Didier Mauffroy : La région parisienne est devenue un désert médical. On parle souvent des déserts médicaux à la campagne, mais à Paris aussi, dans de nombreux quartiers, il y a des gens qui recherchent des médecins en permanence. Et en banlieue le phénomène est encore pire, surtout dans les zones dites “interdites” où les praticiens ne veulent plus exercer. De nombreux patients viennent nous voir en nous expliquant que nous sommes le dixième médecin à qui ils demandent de les suivre. Chose qu’on n’avait pas il y a vingt ans. Autre phénomène, nombre de médecins de la région parisienne, lorsqu’ils décident de partir à la retraite à 65 ans, ne trouvent personne pour les remplacer, ni associé ni jeunes désireux de s’installer. Même le secteur hospitalier n’attire plus les praticiens, et on assiste de plus en plus à des départs. Les conditions d’exercice s’y sont dégradées, et les praticiens quittent le service hospitalier après 4 ou 6 ans. Un ami, chef de service à l’Hôtel-Dieu, me disait il y a peu : *là, je perds encore un chef de clinique, je le comprends, mais moi je vais avoir un mal fou à le remplacer !*

Le Jas : Comment revitaliser la profession ?

Dr. Didier Mauffroy : Le problème de fond est que l’activité médicale séduit de moins en moins. Dès le lycée, on oriente les élèves plutôt vers des études de commerce ou des grandes écoles.

On entend souvent dire, dans les établissements secondaires : *ici, on n’est pas là pour former des médecins*. On devrait pourtant faire la promotion des métiers du soin en particulier auprès des jeunes. Mais il faut aussi sortir du discours qui voudrait que la médecine soit essentiellement une vocation, ce qui peut faire peur et conduit à se dissocier de la réalité. Sur le plan financier, je pense que les consultations ne sont pas valorisées à leur juste valeur. Ce qui conduit à réduire leur temps, pour atteindre parfois 40 consultations par jour. Et là, ce n’est plus de la médecine. Il est anormal que les consultations en médecine générale soient à un prix dérisoire, tout comme je trouve anormal que les consultations de spécialistes soient à des prix beaucoup trop hauts.



La grande mode aujourd’hui, c’est le regroupement dans des maisons de santé. Mais je crains que ces établissements, qui ne sont pas forcément rentables, ne finissent par être, à leur tour, phagocytés par des grosses structures et qu’on finisse par être de simples effecteurs. On risquerait alors de se retrouver avec des maisons de santé où on aurait plusieurs administratifs pour un seul médecin... Une autre hypothèse pourrait être étudiée : celle de rapprocher la médecine de ville. Il est absurde d’avoir cette distance entre hôpital et médecine de ville. Il faudrait qu’on ait des antennes hospitalières, avec des praticiens qui pourraient aller travailler en hôpital, tout en pouvant continuer de recevoir les patients en consultation.

de médecin, alors que c’est le contraire qu’il faut aujourd’hui s’efforcer d’obtenir. Ce sujet s’est d’ailleurs timidement invité durant la dernière campagne présidentielle, avec comme seul défenseur le candidat écologiste, qui s’est déclaré en faveur d’une obligation pour les jeunes médecins d’exercer leur dernière année d’internat et

leurs deux premières années d’activité “dans les zones en manque de médecins”. Du côté des socialistes en revanche, une telle obligation “serait injuste pour les jeunes médecins, qui ne sont pas responsables de cette situation”, selon Bernard Jomier, sénateur et lui-même médecin. Du côté de la majorité présidentielle, François

Braun, médecin et conseiller santé d'Emmanuel Macron, s'est également montré défavorable à un tel dispositif : "On a vu ce qui se fait ailleurs, notamment au Canada, et nous avons constaté que la contrainte ne fonctionne pas. Cela ne contribue qu'à créer des "mercenaires, des médecins qui s'installent à un endroit pour trois ou quatre ans puis s'en vont après". En réalité, la planification au Canada s'est avérée plutôt positive, mais il est vrai qu'elle serait autrement plus difficile à mettre en œuvre en France.

LE REMÈDE NE PEUT ÊTRE QUE MULTIFORMES

C'est donc dans d'autres directions qu'il faut s'orienter, comme apporter plus de souplesse aux dispositifs existants et alléger certains contrôles. Selon le docteur Rochoy, "en réalité, ce n'est pas seulement de médecins que nous manquons : nous manquons surtout de temps médical". Le médecin propose de commencer par supprimer pléthore de contraintes aujourd'hui imposées aux praticiens : le contrôle par les médecins de certains

soins infirmiers et d'auxiliaires de vie, les prescriptions médicales de transport ou encore les certificats d'absence parentale lorsque les enfants sont malades. "Tout cela n'a aucun intérêt médical", considère ce médecin qui préférerait pouvoir consacrer plus de temps à sa patientèle : "Dans une démographie médicale en berne, il est temps d'arrêter d'utiliser du temps médical pour contrôler que les infirmiers, kinésithérapeutes, ambulanciers, pharmaciens, salariés et parents ne sont pas des fraudeurs et de mieux déléguer certaines tâches". Son point de vue, partagé par nombre de praticiens, semble avoir été partiellement entendu. Une toute récente décision gouvernementale vient, en effet, d'autoriser les infirmières à administrer tous les vaccins prévus à partir de 16 ans (grippe, diphtérie, tétanos, poliomyélite...). Cette possibilité devrait même être prochainement étendue aux pharmaciens. Dans le même esprit, des allègements doivent être effectués en ce qui concerne la formation des médecins. On peut ainsi citer l'exemple de l'attractivité des études de pharmacie en Belgique, qui conduit de plus en plus de jeunes Français à y suivre leur formation. Plus pré-

LA E-SANTÉ PREND SES MARQUES

Expérimentée avec succès depuis quelques années sur notre territoire, la e-santé connaît un soutien officiel affiché avec la mise en place de la délégation ministérielle au

numérique en santé (DNS), de l'Agence du numérique en santé (ANS) et des groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé. C'est dans ce cadre qu'a été notamment mis en place, début 2022, "Mon espace santé", nouveau service public permettant de gérer ses données de santé et le parcours de soin (www.esante.gouv.fr). Pas moins de 2 milliards d'euros viennent d'être dégagés pour généraliser ce dispositif. Un soutien d'autant plus bienvenu que la téléconsultation a connu un succès inattendu durant l'épidémie de Covid 19, enregistrant des records atteignant jusqu'à 100 000 consultations à distance par jour au mois d'avril 2020 ! Côté technologie, ce sont

aujourd'hui des cabines de télé-médecine que l'on voit se développer un peu partout sur le territoire, en particulier dans les zones sous dotées. Comme dans l'Ain, où les patients peuvent prendre rendez-vous à Montréal-la-Cluse, à Belley, à Bourg-en-Bresse ou encore à Saint-Julien-sur-Reyssouze. Ces équipements sont généralement installés en maison médicale, en maison France service ou en maison de quartier. Il arrive qu'ils le soient aussi dans des centres commerciaux, ce qui dans cette hypothèse suscite des critiques de certains conseils de l'ordre départementaux des médecins en raison d'un risque de "consommérisme médical".



© H4D

VERS UNE FORTE EMPRISE DU LUCRATIF ?



Confrontés à des pertes d'exploitation importantes, certains centres de santé sont aujourd'hui en passe d'être vendus à des sociétés commerciales. À l'exemple de six établissements exploités par la Croix-Rouge, en Ile-de-France, qui devraient être cédés d'ici l'été au groupe australien Ramsay Health Care. À

Pierrelatte (Drôme), ce même groupe vient d'être chargé de l'exploitation d'un nouveau centre de soins primaires et y salarie depuis peu les praticiens. Le groupe Ramsay s'apprête déjà à déployer cette formule dans quatre autres centres des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France, tous situés dans des

déserts médicaux. Une nouvelle tendance qui n'est pas sans poser la question des conséquences de la privatisation rampante des services de soin de premier niveau dans les zones souffrant de pénurie de médecins généralistes. Certains s'en inquiètent, comme le docteur Jérôme Marty, président de l'Union française pour une médecine libre. Selon lui, "à force de rachats et de concentration, on arrivera au final à une santé privée avec une logique marchande, dominée par quelques grands groupes qui tiennent toutes les filières du soin". Une évolution à suivre de très près afin de pouvoir en tirer des conclusions plus étayées en partant de la satisfaction des besoins des patients.

cisément, les Français représentaient 19 % des étudiants inscrits dans cette filière à l'Université Catholique de Louvain (UCL), alors qu'à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), les étudiants français en première année étaient plus nombreux que les belges.

Enfin, l'établissement d'un diagnostic sur la situation médicale en France ne peut faire l'impasse sur le débat, actuellement en cours, concernant l'extension d'une vision non lucrative de la santé. Ce qui est aux antipodes de la pensée traditionnelle en la matière. "La santé fait incontestablement partie de l'économie sociale et solidaire", estime en ce sens le professeur Thierry Philip, président du directoire de l'Institut Curie, ancien vice-président de la Métropole de Lyon et de la Région Rhône-Alpes. Selon lui, "notre système de soins est beaucoup trop hospitalo-centré alors qu'il faudrait se focaliser sur un réseau d'acteurs territorialisés avec des soignants de proximité organisés en maisons de santé et ayant pour priorité la prévention et le maintien de la santé". C'est une approche bien ambitieuse, car elle nécessiterait de redéfinir les règles de compétences des collectivités publiques, de même

que les règles de répartition des financements publics. Pourtant, l'hypothèse ne peut être totalement exclue, au moment où les pouvoirs publics doivent se pencher sur la question du vieillissement de la population, sur l'accroissement du nombre de personnes en perte d'autonomie, et donc de la création de réponses médico-sociales et sanitaires adaptées pour cet immense défi.

En définitive, si l'urgence d'agir ne fait plus aucun doute pour pallier les déserts médicaux, les questions essentielles n'ont toujours pas été tranchées. Incitation ou contrainte pour les médecins libéraux ? Recentralisation ou renforcement des aides aux collectivités territoriales qui agissent quotidiennement en ce domaine ? À l'heure où la protection du droit à la santé est en théorie garantie par notre droit constitutionnel depuis 1946, il est devenu plus que nécessaire d'en assurer sa mise en œuvre concrète au service de toutes et tous, dans des conditions, sinon d'égalité, au moins d'équité. Par-delà les clivages politiques, c'est aujourd'hui un grand débat public national sans tabou qui s'impose sur le sujet. ■

COMMUNAUTÉ 360

LA RÉUSSITE DE L'HÉRAULT FERA-T-ELLE DES ÉMULES ?

PAR KEVIN NECTOUX, HÉLÈNE PADIEU ET JEAN-LOUIS SANCHEZ



C'est à l'occasion de la 5^{ème} Conférence nationale du handicap, le 11 février 2020, que le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la mise en place d'une plateforme téléphonique unique d'appui, appelée "360" (le numéro vert complet étant le 0 800 360 360) pour simplifier l'accès aux solutions par les personnes en situation de handicap. Pour fonctionner, cette plateforme s'appuie sur la mise en relation au sein de "communautés 360", de tous les acteurs locaux (pouvoirs publics, associations, bailleurs sociaux, etc.), en charge du handicap dans chaque département, ce qui nécessite leur pleine coopération. Or, toutes les études montrent que l'objectif de collaboration interinstitutionnelle n'est pas facile à mettre en œuvre. C'est

pourquoi, deux ans après, *Le Jas* a souhaité faire le point sur ce nouveau dispositif, en interrogeant les acteurs du handicap du département de l'Hérault.

Vouloir faciliter la vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles, confrontées à la complexité des dispositifs et la dispersion des réponses, est un objectif indéniablement louable. C'est pourquoi la finalité de ce regroupement des professionnels et associations en "communautés 360" ne peut que séduire, en simplifiant l'accès à l'information, au conseil et à l'orientation dans tous les domaines de la vie courante : la prise en charge médicale et paramédicale, l'accompagnement médico-social, l'emploi, la scolarisation, les démarches administratives, les loisirs, activités culturelles et sportives. Toutefois, on ne doit pas sous-estimer la difficulté de la tâche, car il ne s'agit pas seulement d'informer et d'orienter les personnes, mais aussi d'organiser le traitement correct de la demande par les services ou établissements concernés. De

plus, maintenir le lancement de cette démarche au moment où la crise sanitaire commençait à révéler ses conséquences désastreuses pouvait être qualifié de pari risqué, voire impossible.

UN REGARD DISTANT

D'ailleurs, l'annonce de ce nouveau dispositif dans un paysage institutionnel déjà encombré n'a pas ravi la plupart des acteurs du secteur social et médico-social, comme l'Association nationale des directeurs et cadres d'Esat (Andicat) qui a exprimé "ses fortes réticences à un empilement permanent de mesures peu cohérentes". Estelle Aragona, chercheuse en science politique et auteure d'une note de recherche¹ sur les communautés 360, pointe également le risque de court-circuitage. "Concernant l'admission dans les établissements spécialisés, il existe déjà toute une série de dispositifs permettant

de faire le lien entre la personne et les solutions d'accompagnement. Il faut que cette nouvelle voie que sont les communautés 360 puisse s'articuler avec les dispositifs préexistants". D'ailleurs, selon elle, ce nouveau dispositif risque de se heurter aux mêmes difficultés que la Réponse accompagnée pour tous (RAPT), lancée en 2014, et généralisée en 2019, qui avait déjà pour objectif d'organiser localement la coordination des acteurs pour que chaque personne en situation de handicap obtienne une solution adaptée à ses besoins.

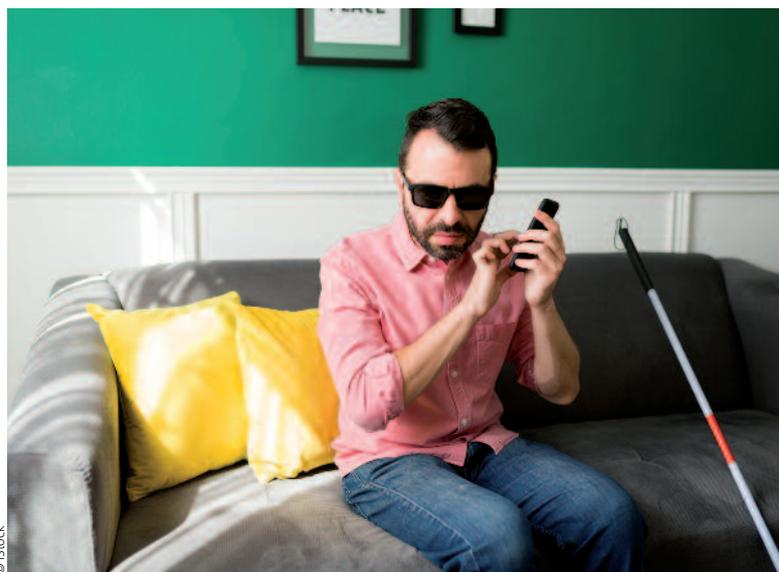
Pourtant, malgré ces réticences et le contexte défavorable, les premiers pas de ce dispositif semblent encourageants dans certains territoires, comme par exemple dans l'Hérault.

UNE EXPÉRIENCE LOCALE ENCOURAGEANTE

En effet, dans ce département, ce dispositif a su générer de nouvelles coopérations et des dynamiques inhabituelles. Selon les organismes participant à cette communauté, c'est le contexte sanitaire contraint qui, paradoxalement, les a obligés à penser tous ensemble une organisation nouvelle, innovante et efficiente, en s'appuyant sur de forts partenariats préexistants entre ESMS. Ainsi, dix associations (Adages, Unapei 34, UGECAM, PEP 34, APF France Handicap, Groupe SOS Solidarités, La Pinède, Halte-Pouce, APSH 34, Association Saint-Pierre) ont pu élaborer une stratégie opérationnelle en très peu de temps. "Ça a été véritablement un accélérateur de coopération entre acteurs", se réjouit Stéphanie Demaret, directrice générale de l'UGECAM Occitanie. "Finalement, malgré cette crise, on a remarqué qu'on avait beaucoup de ressort et qu'on était capable de se mobiliser rapidement", poursuit-elle.

Mise en place le 15 juin 2020 dans ce département, la permanence téléphonique de ce nouveau numéro vert est assurée 5 jours sur 7, et l'accueil par des conseillers-parcours est réparti entre les associations. Bien que la majorité des appels concernent des informations administratives, les conseillers-parcours doivent aussi répondre aux questions relatives à l'accompagnement à domicile, à l'accès aux soins, mais également affronter des situations d'urgence sociale.

Dans les cas où une solution ne peut être proposée immédiatement, la demande est transmise à la



© iStock

Cellule d'évaluation, de recherche, de conseil, de liaison et d'écoute (Cercle), qui recherche une réponse concevable à moyen terme. "Une coordinatrice de la MDPH est présente lors de ces réunions, ce qui facilite l'accès aux dossiers", explique Gaëlle Le Perff, cheffe de service du PCPE de l'Adages et coordinatrice de la Communauté 360 de l'Hérault. "On a une très bonne coopération, cela permet d'accélérer les procédures."

DES INTERROGATIONS POUR L'AVENIR

Enfin, la communauté 360 permet d'ouvrir de nouvelles pistes d'action pour ses participants. Ainsi, par exemple, durant l'été 2020, l'ARS a chargé la communauté 360 de l'Hérault d'assurer une nouvelle mission : la coordination des places de répit. Elle a dû assurer le lien entre l'offre et la demande, une tâche lourde mais qui a été bien assumée grâce à la qualité de la coopération entre acteurs, alors qu'elle n'a reçu des financements qu'en fin d'année. "Les associations ont dû s'organiser pour assurer ce rôle et prendre du temps sur leurs missions régulières", témoigne Émilie Guéguinou, responsable développement et qualité de l'Adages. "Il y a eu une période d'acculturation et d'adaptation au fur et à mesure que le périmètre de mission s'élargissait".

Cela a été possible car les communautés ont disposé d'une certaine liberté dans la constitution de leur stratégie opérationnelle. Mais cette diversité de choix a ses limites. Ainsi, "si en Haute-Garonne,

Les communautés 360 peuvent-elles être utiles ?

PAR GENEVIÈVE MANNARINO,

Conseillère municipale Valenciennes, ancienne vice-présidente du Conseil départemental du Nord, membre du Conseil d'orientation de l'Odas et du "Laboratoire d'idées santé autonomie"

La création des communautés 360 et la volonté explicite de l'État d'en faire un outil de régulation, ne peuvent laisser indifférents tous ceux qui souhaitent l'amplification de la décentralisation dans notre pays. En effet, trois questions méritent d'être débattues.

La première porte sur l'opportunité d'une nouvelle organisation. Certes, il est évident que les personnes en situation de handicap peuvent être désorientées, voire découragées par le nombre d'intervenants susceptibles de leur apporter une réponse, leur difficulté à communiquer entre eux, et la complexité des procédures. C'est pourquoi l'idée d'une organisation regroupant toutes les institutions intervenant dans le domaine du handicap, avec pour objectif de créer un accueil unique, peut être perçue comme utile. Mais pour être efficace, cette organisation doit être adaptée aux caractéristiques de chaque territoire, qui sont très différents les uns des autres. L'État aurait donc pu se contenter d'inciter tous les partenaires à agir en ce sens, mais sans vouloir, par un cahier



© DR

des charges trop détaillé, uniformiser les réponses. Ce cahier des charges, qui vient d'être publié, risque donc de freiner les volontés plus que de les renforcer.

La deuxième question a trait au rôle des départements. Car souvent ils ont su faire de la MDPH ou de la MDA un véritable guichet unique, grâce à de bonnes relations avec leurs partenaires médico-sociaux et sanitaires. Plutôt que de créer une nouvelle organisation C360, n'aurait-il pas été plus astucieux d'encourager tous les départements et toutes les ARS à renforcer le rôle des

MDPH ou de MDA comme guichets uniques ? Cette orientation plus pragmatique aurait eu par ailleurs le mérite de renforcer le rôle de chef de file du département en matière de handicap, comme le reconnaît la loi.

La troisième question est plus générale, car elle concerne le paysage administratif. En effet, l'État n'a jamais pu trouver une réponse simple pour traiter de la question du handicap. Une multitude d'organismes interviennent, sans qu'on ait la volonté de mettre fin à cette dispersion de décideurs. Et donc, pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'orienter dans un tel maquis, on est obligé de créer des organismes de coordination. La vraie simplification ne serait-elle pas de simplifier le paysage administratif lui-même ?

Ces questions ayant été posées, il reste que le plus important est d'évaluer les communautés 360 déjà installées, car indéniablement, dans certains territoires comme l'Hérault, elles jouent un rôle positif.

par exemple, on retrouve la même dynamique que dans l'Hérault, avec des acteurs qui se sont fédérés rapidement autour d'un projet commun, ce n'est pas le cas dans tous les territoires", précise Stéphanie Demaret. C'est pourquoi les acteurs de terrain attendaient avec curiosité des préconisations nationales établies dans un cahier des charges publié en décembre 2021. L'outil d'harmonisation nationale existe donc maintenant, mais, conformément à

la tradition bureaucratique de notre pays, il s'avère encore une fois bien trop détaillé. Il reste donc à espérer que pour sa mise en œuvre les représentants régionaux de l'État fassent preuve de souplesse et se nourrissent des expériences locales et des avis de terrain. ■

¹ <https://www.cnsa.fr/documentation/contributionc360-vf.pdf>



LAVONCOURT

Sa résidence autonomie, son collectif de soins primaires (1 médecin, 1 pharmacie, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 entreprise de taxis)

Mais aussi dans le village tous commerces : vétérinaires, coiffeuse, esthéticienne, Bar-Restaurant, Boulangerie-Pâtisserie, Supérette, Tabac-Journaux-Jeux...

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RECHERCHE**

MÉDECIN STAGIAIRE

**(FIN DE FORMATION) POUR REMPLACEMENT LONG (AVEC TUTEUR)
OU DÉSIRANT S'INSTALLER**



**AIDE A L'INSTALLATION : (ARS 50 000 € - EXONÉRATION DES CHARGES
DURANT 5 ANS – REVENU MINIMUM GARANTI) CONTACT : 06 08 95 01 48**

LA POPULATION UKRAINIENNE

A BESOIN DE VOUS



croix-rouge française



AIDEZ-LA
Faites un don sur

www.croix-rouge.fr

UN PLAN ANTICHUTE POUR REFUSER LA FATALITÉ

Réduire de 20 % en trois ans le risque de chutes chez les personnes âgées : c'est le défi que s'est fixé le plan antichute présenté fin février par la ministre de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon. Un plan en cinq axes auquel l'Assurance Retraite a apporté son expertise en matière de prévention et le retour d'expérience des Carsat.

PAR GARANCE CHESNÉ

Les chiffres sont sans appel : “chaque année en France, deux millions de personnes âgées sont victimes de chutes, entraînant 130 000 hospitalisations et 10 000 décès. Ce bilan humain lourd, mais aussi le coût important pour l'Assurance Maladie (près de 1,5 milliard d'euros selon la Cour des Comptes), fait de la lutte contre les chutes des plus de 65 ans un véritable enjeu social et de santé publique. D'autant que 20 à 25 % d'entre elles pourraient être évitées d'après Christine Abrossimov, en charge de la mission *Plan Antichute des personnes âgées* au Secrétariat général des ministères sociaux.

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

Pour atteindre cet objectif, cinq axes prioritaires ont donc été définis : repérer le risque de chute et alerter, adapter préventivement le logement, faciliter l'accès aux aides techniques de mobilité, encourager l'activité physique et développer la téléassistance. Autour des ministères concernés (Santé, Autonomie, Logement et Sports), leur mise en œuvre associe la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en charge notamment de mobiliser la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, les Agences régionales de santé (ARS) qui impulseront les déclinaisons locales du plan et d'autres acteurs de la prévention dont les Carsat et les structures inter-régimes des caisses de retraite. Comme le confirme Laurent Tarrieu, adjoint à la directrice nationale de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, “la Cnav a été impliquée très en amont dans la préparation de ce plan car les caisses sont investies depuis longtemps dans la prévention des chutes et disposent de nombreux leviers individuels ou collectifs

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AUTONOMIE

QU'EST-CE QUI FAIT CHUTER LES PERSONNES ÂGÉES ?

- 1 - L'INACTIVITÉ PHYSIQUE
- 2 - LA PEUR DE LA CHUTE
- 3 - LA DÉNUTRITION
- 4 - LA BAISSÉ DE LA VUE ET DE L'AUDITION
- 5 - LES RISQUES DU LOGEMENT

Chacun de ces 5 signes augmente le risque de chute chez les personnes âgées. Les connaître c'est déjà pouvoir agir pour les prévenir.

PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

pour agir auprès des retraités. Parmi les référentiels du programme “Bien vieillir”, plusieurs s'inscrivent dans les priorités du plan comme les ateliers *Équilibre*, *Activités physiques adaptées* ou *Nutrition*. Par ailleurs,

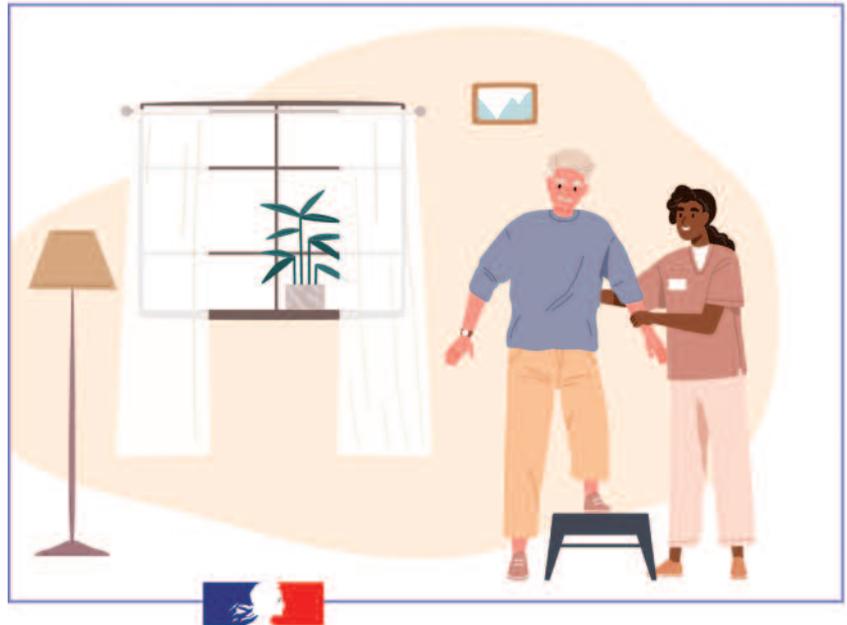
lorsqu'un retraité sollicite une aide auprès de sa caisse de retraite, l'évaluation globale des besoins qui est réalisée à son domicile prend en compte, entre autres, les difficultés de mobilité ou les besoins d'adaptation du logement”

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : MEILLEURE ARME ANTICHUTE

À la Carsat Bourgogne Franche-Comté, on s'apprête à fêter les 30 ans des premiers ateliers *Équilibre*, avec un colloque proposé sur ce thème le 18 mai prochain à Dijon¹. “Ces ateliers sont aujourd'hui les plus déployés par les caisses de retraite et sont ceux qui, parmi les autres animations collectives proposées, rencontrent le plus de succès auprès des retraités, se réjouit Nathalie Moore, directrice de l'accompagnement des publics fragilisés à la Carsat Bourgogne Franche-Comté. Ils sont conduits par des animateurs formés aux référentiels nationaux. En Côte d'Or, leur coordination a été confiée à une association, la Fapa Séniors 21 qui s'appuie sur les relais locaux que sont les associations de retraités ou les CCAS”. C'est d'ailleurs à son initiative et sur une idée de participants aux ateliers *Équilibre*, qu'une dizaine d'agès ont été installés depuis 2019 au cœur du Parc de la Toison d'Or où se côtoient quotidiennement familles et joggeurs. “Le parcours et les exercices ont été conçus avec un gériatre du CHU de Dijon pour permettre à chacun de s'exercer librement et un livret d'accompagnement a été largement diffusé auprès des retraités. C'est aussi l'occasion de donner une nouvelle attractivité aux ateliers *Équilibre* et de toucher un public plus large, reconnaît Gabrielle MINE, chargée de développement Action Sociale à la Carsat Bourgogne Franche-Comté, d'autant que le parcours fait la joie des enfants qui y entraînent leurs grands-parents. Des animations intergénérationnelles y sont en projet”.

INFORMER, REPÉRER ET SURTOUT ACCOMPAGNER

En Rhône-Alpes, la Carsat a également fait de la prévention des chutes une priorité. En 2021, 5 000 retraités ont pu bénéficier de 290 actions autour de l'*Équilibre* et l'*Activité physique adaptée*. Aux côtés des démarches de repérage ou des actions de sensibilisation déployées en interrégime et en partenariat, l'accent est mis sur l'accompagnement. “Si les premières sont indispensables, de préférence le plus tôt possible, ça ne suffit pas toujours pour passer de la prise de conscience à la modification des comportements, insiste Marie-Ange Lacoste-Labrit, responsable adjointe du département Prévention Séniors à la



Carsat Rhône-Alpes. Un accompagnement est souvent nécessaire, notamment auprès de séniors plus fragiles, afin de les rendre véritablement acteurs”. C'est notamment le cas quand il s'agit d'aménager son logement avec un constat : au-delà des aides possibles, la personne et son entourage ont besoin de temps pour se projeter dans un chez soi adapté. Depuis 2017, la Carsat propose donc un atelier collectif baptisé *Bien chez soi*, animé par l'association Soliha, soit trois modules de trois heures chacun autour du confort, de la sécurité, des aides techniques, des démarches et même des gestes et postures, pour mieux vivre à domicile. “Nous touchons principalement des séniors encore autonomes, qui souhaitent rester dans leur domicile, précise Marie-Ange Lacoste-Labrit. L'atelier est un déclencheur, puisqu'en fin de parcours, près des deux tiers des participants envisagent des travaux d'adaptation, avec le souhait d'être accompagné par un professionnel pour la moitié d'entre eux, et que six mois après, un tiers est réellement passé à l'acte”.

Autant d'initiatives qui, après avoir alimenté la conception du plan antichute, devraient enrichir sa mise œuvre. À condition toutefois de faciliter l'accès à certaines aides, à l'exemple du projet *Ma PrimAdapt*, et de se donner les moyens humain et matériel de concrétiser toutes ses ambitions. ■

¹ Les résultats de l'étude d'impact, conduite par le laboratoire SAYENS et le Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté auprès des utilisateurs du parcours urbain, y seront notamment présentés.
Renseignements : gabrielle.mine@carsat-bfc.fr

LE JAS

DOSSIER
Le bon sens
du retour

DOSSIER
Laïcité,
l'urgence d'agir ?

AUTONOMIE
Dossier unique, enfin !

PROTECTION DE L'ENFANCE
Les effets du confinement

LAÏCITÉ

J'écris ton nom

Le Journal des Acteurs Solidaires 257

LE JAS

DOSSIER
Aux bons soins
de la santé scolaire

CAHIER DES RÉSEAUX
AMR, Mutualité française,
Fetap, Odes

2020 2021

DOSSIER DÉCENTRALISATION SOCIALE
LE GRAND SAUT

Le Journal des Acteurs Solidaires 258

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES
PLUS DE SIGNALEMENTS
MAIS AUSSI PLUS
DE RÉPONSES

CAHIER DES RÉSEAUX
Naxem, Pacte civique,
Ligue de l'enseignement,
ADMR

DÉCRYPTAGE
Médiation territoriale:
la voie de la raison

INVITÉ DU MOIS
Axel Kahn

Le Journal des Acteurs Solidaires 259

LE JAS

NUMÉRO SPÉCIAL
**LES ASSOCIATIONS
TIRENT LA SONNETTE
D'ALARME**

"Dans une société démocratique,
les hommes peuvent se perdre au
lieu de se voir. Il faut donc, pour que
les hommes s'humanisent, parvenir
à dévoter l'art de l'association".
Alexis de Tocqueville

INVITÉ DU MOIS
Roger Sion, Professeur
de Sciences humaines
et sociales

RÉPONSES
Le secteur associatif,
moteur d'innovations

Le Journal des Acteurs Solidaires 260

LE JAS

DÉCRYPTAGE
Habitat des personnes
fragilisées : le partage
comme solution

L'INVITÉ DU MOIS
Juan Gabriel, professeur
d'économie, expert en
sciences sociales

RURALITÉ UNE CHANCE POUR LA FRANCE

Le Journal des Acteurs Solidaires 261

LE JAS

L'INVITÉ DU MOIS
Jacques Blondel,
biologiste, écologue

DÉCRYPTAGE
Coopération et protection
de l'enfance

CAHIER DES RÉSEAUX
ADMR, FCSF, Froedepa,
Ligue de l'enseignement,
Pacte civique

CLIMAT PAS DE SOLUTION SANS REVOLUTION CULTURELLE

Le Journal des Acteurs Solidaires 262

LE JAS

DÉCRYPTAGE
ARS : Changer
en dispositive

DÉPARTEMENTS

Le temps des épreuves

CAHIER DES RÉSEAUX
Fetap, Rennes, Odes,
FCSF

Le Journal des Acteurs Solidaires 263

LE JAS

SPECIAL
FRATERNITÉ

Le Journal des Acteurs Solidaires 264

LE JAS

INVITÉ DU MOIS
Philippe Laurent,
Maire de Secours

EHPAD
Bon sens et éthique
posent à table

**AIDES À
L'AUTONOMIE**
Une demande
encore plus simple

JEUNESSE

FRACTURES À RÉPARER !

Le Journal des Acteurs Solidaires 265

LE JAS

DOSSIER
EHPAD
LE DOS AU MUR

TELEFRANIS
Le fin du fin social ?

INVITÉ DU MOIS
Pierre Mahuget

CAHIER DES RÉSEAUX
Unioops, Rennes, ADMR

Le Journal des Acteurs Solidaires 266

LE JAS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LES MAIRES SENTINELLES
DE L'ENVIRONNEMENT

PLUVIÈRE
Un bilan inquiétant

L'INVITÉ DU MOIS
Prédilek Lecomte "Il n'y a
qu'une partie, c'est la planète"

Le Journal des Acteurs Solidaires 267

LE JAS

Toute l'équipe du JAS
vous présente ses vœux
fraternels pour l'année
2022

DOSSIER
QUEL AVENIR POUR LE CESE ?

MISSIONS SOCIALES
L'INSERTION PAR LA CITOYENNETÉ

INVITÉ DU MOIS
BRUNO FULIGNI AUTEUR DE
LES LOIS POUX DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPONSES
CULTURES DU CŒUR 93,
LE PARTAGE POUR CRÉDO

Le Journal des Acteurs Solidaires 268

LE JAS

**ÉDUCATEUR, C'ÉTAIT LES PLUS
BELLES ANNÉES DE MA VIE**

PLACES

INVITÉ DU MOIS
Jean-Christophe Combe
Directeur général de la Croix-Rouge

ENQUÊTE
Le communal, fabrication
de la citoyenneté

CAHIER DES RÉSEAUX
Leurs regards pour 2022

LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

Le Journal des Acteurs Solidaires 269

LE JAS

DOSSIER
rSa
STOP OU
ENCORE ?

AUTONOMIE
Un loi pour
nos vieux jours

SERVICE CIVIQUE
Une ambition
pour tous ?

INVITÉ DU MOIS
Alexis Viala
Président des P tits Vieux de France

Le Journal des Acteurs Solidaires 270

LE JAS

**RÉSIDENTS
AUTONOMIE**
Le chantier continue

EDITORIAL
Fascinante humanité

DOSSIER
EHPAD
CLARIIFONS
LE DÉBAT

**LA CROIX-ROUGE AU SECOURS
DES UKRAINIENS**

Le Journal des Acteurs Solidaires 271

Retrouvez-nous
chaque mois
www.lejas.com

LE MANIFESTE DE L'ODAS OU COMMENT CULTIVER L'AUDACE DU VIVRE-ENSEMBLE!

PAR TARIK GHEZALI



“Entrepreneur du bien commun”, Tarik Ghezali a créé et développé plusieurs initiatives dédiées à l'intérêt général : “Le Mouvement des entrepreneurs sociaux” (devenu Impact France), “Le Labo de l’ESS”, “Marseille Solutions”, accélérateur d’innovations territoriales et, récemment, le think tank “La Fabrique du Nous”. Il réagit à la publication du *Manifeste de l’Odas* dans nos colonnes.

Dans un monde incertain et houleux, à l'individualisme triomphant, *Le Manifeste de l'Odas* constitue un point de repère, un phare précieux pour toutes celles et ceux qui veulent “consolider le vivre-ensemble” et plus précisément “repérer et consolider les nouveaux contours de la sociabilité, afin d'unir les habitants malgré l'hétérogénéisation croissante de notre société”.

En un mot, oserais-je dire, pour toutes celles et ceux qui veulent fabriquer du Nous ! Ce manifeste vient de loin, on le sent nourri par des expériences et un vécu riches qui amènent à produire une pensée limpide, accessible et pertinente.

Le vivre-ensemble ne va pas de soi, on le sait bien. C'est l'entre-soi qui est naturel. Pourtant nous y avons intérêt ! Quand il est bien pensé, organisé, accompagné. Un très bon exemple avec “l'intergénérationnel” : *Le Manifeste de l'Odas* appelle clairement à le développer car “la cohabitation des âges structure une société et forge l'identité collective”. Il est vrai que “nous avons beaucoup trop fait d'une barrière administrative une barrière des âges”. Considérons donc les personnes âgées pas seulement comme des personnes vulnérables dont il faut prendre soin mais aussi comme des personnes pleines de ressources et utiles : “La France vieillit et c'est une opportunité.” Ce texte porte aussi un regard incisif sur le rôle et la place des pouvoirs publics pour plus de fraternité. Il rappelle à juste titre le rôle clé des maires et des président(e)s de Département dans les territoires ruraux pour développer une société plus fraternelle. Et propose, belle idée, de faire de la promotion du civisme une mission clé du maire. Il rappelle aussi le non-monopole de l'État en matière de cohésion nationale et appelle, autre belle idée, au

développement de l'engagement aussi dans la sphère publique. Il déplore par ailleurs, on ne le dit jamais ou si peu, le “turn-over” trop rapide des préfets sur les territoires, tous les deux ans. C'est contre-productif, le mettant dans un rôle de simple courroie de transmission de politiques nationales et pas du tout dans la compréhension fine et l'appropriation d'un territoire et la valorisation de ses singularités et de ses forces vives.

Le Manifeste de l'Odas accorde aussi une place clé à l'école où tout commence. Il s'agit de bâtir en quelque sorte l'École du Nous ! En développant l'expérience positive de l'altérité dès le plus jeune âge. Le texte propose, par exemple, d'ouvrir l'école au quartier, à la vie sociale et économique locale, et de mieux relier et valoriser les trois temps de l'éducation : scolaire, périscolaire, parentale (en revoyant aussi en profondeur la politique d'appui à la parentalité).

Enfin, entre autres analyses, il pointe, très justement, l'extension du domaine de la norme et de la peur. Il souligne, et je le vois également au quotidien, que l'énergie des innovateurs sociaux est de plus en plus consacrée à la maîtrise des contraintes normatives plus qu'à la mise en œuvre des projets. Il pointe aussi la technocratisation des organisations et institutions qui ont tendance à privilégier excessivement leur propre protection, au détriment du service et de l'innovation pour les citoyens.

Vous y trouverez bien d'autres idées encore... L'espace manque ici, donc une seule chose à faire : lisez-le et partagez-le ! Plus que jamais, dans une société fracturée, l'audace c'est de recréer du lien. Plus que jamais, le vivre ensemble a besoin d'audace, le vivre-ensemble a besoin de l'Odas ! ■

POUR UNE LIGNE ÉDITORIALE CLAIRE



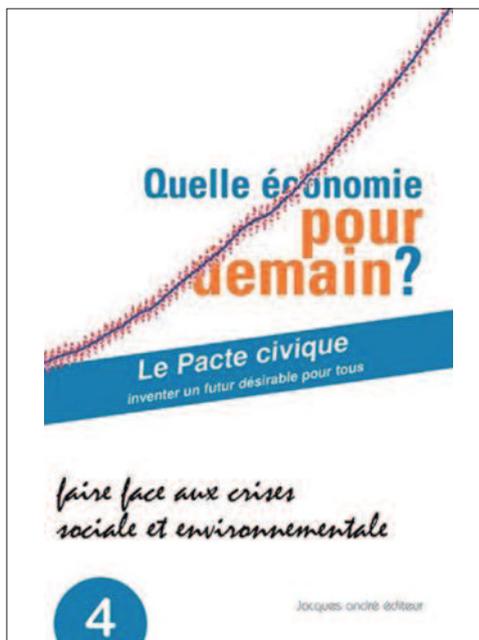
Pacte civique

Le Pacte Civique est bien connu du *Jas*. N'est-il pas l'un des membres du Cahiers des réseaux du Journal ? N'est-il pas lui-même un acteur social ? Il était donc naturel que l'audience du *Jas* le conduise à mieux faire connaître la ligne éditoriale du Pacte civique et ses dernières publications.

Le Pacte civique réunit, depuis 2011, des personnes et des organisations convaincues que les démocraties ne feront face aux graves défis qu'elles rencontrent que par une mobilisation des valeurs qui nous sont communes. Parmi celles-ci, le Pacte civique privilégie celles de la sobriété, de la fraternité, de la justice et de la créativité.

Pour diffuser et faire percoler ses idées, le Pacte civique a recours à tous les moyens de communication : un site Internet, les réseaux sociaux, des publications régulières du type Journal, flash info. Toutefois, il lui semble que le temps de la réflexion, de la délibération, des échanges réfléchis, nuancés, distancés qu'il veut favoriser nécessite également de pouvoir s'écarter de la dictature du temps court. C'est pourquoi il a eu l'idée de créer une collection chez un éditeur ami qui partage ses idées. Cette idée vient de loin.

Le Pacte civique ne manquait pas de fond. Il a publié plusieurs ouvrages chez des éditeurs divers¹. Il édite chaque année un rapport ou des études établis par son Observatoire citoyen de la qualité démocratique (D-OCQD). À partir de 2020, en dehors du format d'un rapport annuel, il a diffusé notamment des travaux sur la Convention citoyenne sur le climat, et les mortelles inégalités liées à la Covid 19. Depuis 2021, il s'attache le concours de l'éditeur Jacques André qui lui a créé une collection particulière, éponyme. Quatre ouvrages sont déjà sortis dans cette



collection intitulée “ Le Pacte civique”. Dans les trois premiers ouvrages, le Pacte civique et son collectif lyonnais se sont attachés à distinguer “ le vrai et le faux ” d'abord sur le climat et l'énergie, puis sur l'agriculture et l'alimentation, et enfin sur l'Europe et l'immigration. Très récemment, il vient de faire paraître *Quelle économie pour demain face aux crises sociale et environnementale* ?² Dans cet ouvrage, pour la première fois, le Pacte civique traite de manière approfondie des mécanismes économiques en s'appuyant sur l'expertise d'auteurs autorisés. L'idée centrale du livre est que, plus qu'un virage, il est nécessaire de faire une véritable bifurcation qui doit être pensée et prendre la forme d'une trajectoire fermement tracée et

balisée. Bifurquer, c'est répondre aux inégalités de vie, aux limites de la planète et à la nécessaire cohésion de la société. C'est aussi réfléchir au financement d'une économie tournée vers la sobriété et d'une transition socialement juste...
À lire d'urgence !

Deux autres ouvrages, dans la même collection, sont sur le point de paraître. D'une part, *Le baromètre des santés sociale et environnementale et de la qualité démocratique – opus 2*, qui mobilise 13 indicateurs qui mesurent depuis 2010 l'évolution de la société française. L'intuition du Pacte civique est qu'il y a une corrélation entre la santé sociale et environnementale d'un pays et la qualité des processus démocratiques qui y ont cours.

D'autre part, va prochainement sortir *La qualité démocratique de la loi confortant le respect des principes de la République*, ouvrage dans lequel le Pacte civique retrace les conditions d'élaboration de la loi du 24 août 2021, la portée des enjeux sur la laïcité et les rendez-vous qu'elle n'a peut-être pas pu assurer. De riches lectures en perspective ! ■

¹ *Penser, agir, vivre autrement en démocratie, collectif*, 2012, éd. Chroniques sociales ; *Relever le défi démocratique* (JC Devèze, J Baptiste de Foucauld, Pierre Guilbaume) 2017, éd. Chroniques sociales ; *Le choix des sobriétés : des idées pour passer à l'action*, coll sous la direction d'E. Javelaud, 2021, éditions de l'Atelier.

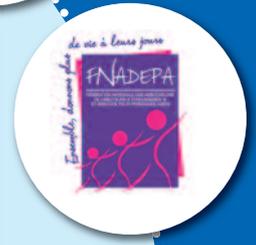
² N°4 de la collection *Le Pacte civique*, chez Jacques André éditeur. 160 p. 14 €.

DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.





Citoyenneté & Fraternité

JOURNÉE NATIONALE

LE 15 OCTOBRE 2022

Accompagnant la crise sanitaire, environnementale et sociale, l'aggravation des tensions politiques et sécuritaires dans le monde risque d'accroître les phénomènes de repli sur soi, de défiance et de peur. Or, une société désunie est une société affaiblie. C'est pourquoi, la consolidation des liens entre générations, entre cultures, entre habitants, n'a jamais été aussi décisive pour l'avenir de notre société.

Conscients de cette réalité et de la nécessité d'agir, les associations de maires et les grandes fédérations associatives appellent à l'organisation, le 15 octobre 2022, d'une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (JNCF), au cours de laquelle pourront être prises un grand nombre d'initiatives pour montrer l'attachement de nos concitoyens à la défense de ces valeurs. Avec l'ambition de faire de cette journée le point de départ d'un mouvement durable de consolidation des liens sociaux et des repères collectifs.

Durant cette journée, toutes les communes de France sont invitées à mettre en œuvre des actions collectives ouvertes à tous les habitants, quelles que soient leurs cultures, leurs origines, leurs générations. Cette démarche, laissée à l'initiative de chaque commune ou de chaque association, pourra s'inspirer du concept de Journée citoyenne, mais aussi d'autres expériences locales avec pour principal objectif d'obtenir la plus grande participation possible des habitants.

Osons agir tous ensemble, au-delà de nos clivages partisans et institutionnels, pour que l'engagement citoyen contribue durablement à consolider les liens d'écoute, d'entraide et de respect qui constituent le terreau de la fraternité dans chaque territoire.

De nombreuses organisations, institutions, associations ont d'ores et déjà rejoint ce grand mouvement.

Dans les pages qui suivent plusieurs d'entre-elles vous présentent les raisons de leur engagement.

Jean-Louis Sanchez

SANS LES VALEURS DE FRATERNITÉ, ON NE PEUT FAIRE SOCIÉTÉ



Pour l'Association des petites villes de France (APVF), participer à la journée nationale citoyenneté et fraternité du 15 octobre 2022 revêt un caractère symbolique important. Force est de constater que les dernières années ont vu croître la défiance de nos concitoyens envers les institutions, défiance qui touche en partie même les maires

qui ont longtemps été épargnés. Bien entendu, on ne peut pas résorber en une seule journée les fractures qui traversent notre société. Il nous paraît cependant nécessaire de porter haut et fort les valeurs de fraternité – sans lesquelles on ne peut faire société, et les valeurs de citoyenneté, sans lesquelles aucune action politique n'est possible.

L'APVF propose l'organisation de temps de débats dans les mairies autour des cahiers de doléances, complétés lors du grand débat national de 2019, qui s'inscriraient dans un moment festif avec les autres animations de la journée. Il s'agirait d'une opportunité pour des citoyens de tout âge, vivant dans différents quartiers, exerçant différentes professions, d'échanger et de s'écouter sur leurs attentes quant au fonctionnement de la démocratie. Ces échanges pourraient donner lieu à des ajouts dans les cahiers de doléances. Le maire, considéré comme un interlocuteur de proximité, permettait l'organisation de ces temps d'échanges.

Association des Petites Villes de France

LA GÉNÉROSITÉ CITOYENNE DOIT IRRIGUER L'ACTION PUBLIQUE



Pourquoi rejoindre cette aventure ? Parce qu'il y a une nécessité vitale à aller chercher les habitants pour recréer du collectif. Notre pays connaît une crise de santé

mentale : personne n'est sorti 100 % indemne des deux ans de crise sanitaire. L'ambiance est morose, nourrie par le conflit en Ukraine et une campagne présidentielle peu enthousiasmante.

Il faut redonner aux gens de l'espoir, les mettre en lien et en action autour de la fraternité.

Il y a des gisements incroyables de générosité chez eux. Nous l'avons constaté lors des confinements puis dans leur soutien au peuple ukrainien. C'est là, aussi, la marque d'une quête de sens. Les élus, et en premier lieu les maires, doivent aller solliciter cette générosité citoyenne. C'est elle qui doit irriguer l'action publique or, c'est une ressource formidable inexploitée par les pouvoirs publics qui n'offrent que très peu de projets partagés. Pourtant, notre modèle social est fragilisé par le vieillissement de la population, la paupérisation, des tendances au repli sur soi ou sur sa communauté. Si nous, élus, n'arrivons pas à impulser du bien commun, du sens, de l'action commune, notre raison d'être sera de plus en plus remise en question. Lors de notre Fête de voisins annuelle en mai, nous mobiliserons les participants à répondre présent le 15 octobre. Nous allons aussi créer une passerelle entre la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité et notre initiative "L'Heure Civique". Celle-ci, en collaboration avec notre réseau de maires, invite chaque citoyen à donner une heure de son temps chaque mois pour des initiatives solidaires ou citoyenne menées dans les associations, les mairies ou dans son voisinage. Rendez-vous pour des milliers d'Heures Civiques le 15 octobre !

Atanase Périfan, créateur de la Fête des Voisins, de Voisins Solidaires, président de la Fédération européenne des solidarités de proximité, conseiller municipal de Paris XVII^e

LA FRATERNITÉ POUR RÉCONCILIER CES SŒURS ENNEMIES QUE SONT LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ



Le mouvement "Fraternité Générale !" œuvre depuis 6 ans à rassembler les Français autour de la fraternité, cette grande oubliée de notre devise républicaine, et ce, à travers des actions culturelles, sportives, citoyennes, pédagogiques.

Cette association loi 1901 a été fondée en décembre 2015, aux lendemains des attentats, par le philosophe Abdennour Bidar et la productrice Fabienne Servan-Schreiber. Face à la montée toujours plus importante de la haine et de la violence dans notre pays, plus que jamais il nous faut mettre en valeur "la Fraternité, la seule à même de réconcilier ces sœurs ennemies que sont la liberté et l'égalité" (Henri Bergson).

Nous voulons montrer la force de la fraternité dans notre pays en valorisant le travail de toutes celles et de tous ceux qui s'engagent quotidiennement pour retisser le lien social.

S'associer à la JNCF répond donc aux objectifs et valeurs de Fraternité Générale : valoriser le vivre-ensemble par le faire ensemble, montrer la fraternité française entre associations, institutions, entreprises et citoyens.

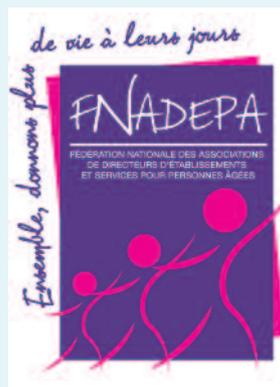
Fraternité Générale a historiquement été organisatrice d'événements culturels, sportifs et/ou de rassemblement social, ainsi que forte de ses diffusions télévisées de clips valorisant les initiatives fraternelles, à l'occasion des Journées de la Fraternité.

Nous accompagnerons la JNCF 2022 à travers des actions pédagogiques en milieu scolaire et hors-scolaire pour valoriser et contextualiser les valeurs de la République. Il est également prévu que nous organisons un concours pour la sélection des clips qui seront diffusées cette année le jour même de la JNCF.

De plus, Fraternité Générale dispose aujourd'hui d'une capacité de réaction et de création de contenus positifs et de valorisation sur les réseaux sociaux, notamment dédiés à la jeunesse ; nous proposons donc notre appui à la communication en amont de cette journée et la création d'un événement (quiz, concours...) en ligne lors de la journée afin d'impliquer les citoyens autant en ligne que lors des événements physiques.

Baptiste Lerroude-Tassei, délégué Général de Fraternité Générale

UN MOUVEMENT TRÈS TRANSVERSAL QUI VA FABRIQUER DU SENS



Cette Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité est essentielle. Elle place les grandes fédérations, les associations du médico-social, de la citoyenneté, les élus, des entreprises, les collectivités locales, mais aussi l'État, dans une même dynamique. C'est un mouvement très transversal qui va ainsi fabriquer du sens pour nos

adhérents, leurs équipes les personnes âgées accompagnées et leurs familles.

Ce partage de compétences, de connaissances et d'engagements construit la finalité même de cette Journée. Ainsi réunis, nous constituons une force collective qui va atténuer les faiblesses et les limites qu'a, bien sûr, individuellement chacune de nos organisations.

La diversité des partenaires qui soutiennent ce grand rendez-vous démontre leur capacité à mutualiser leurs savoir-faire, leurs réseaux, et à être des interlocuteurs et des ambassadeurs auprès des collectivités locales et de l'État.

Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa

PAS DE CITOYENNETÉ SANS PERFORMANCE, NI DE PERFORMANCE SANS CITOYENNETÉ



Engagée depuis des années aux côtés de l'Odas dans la promotion des Journées citoyennes, La Banque Postale est heureuse d'être partenaire de la prochaine Journée

nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Quoi de plus normal, quand on est une banque citoyenne et, depuis février dernier, l'un des premiers bancassureurs français à adopter le statut d'entreprise à mission issu de la loi Pacte ?

Ainsi, à travers tous nos métiers, nous voulons œuvrer pour une transition juste et positive sur la base d'objectifs environnementaux, sociaux et territoriaux précis et structurants. Ces objectifs sont mesurés à travers des indicateurs rigoureux, eux-mêmes suivis par un organisme tiers et un comité de mission, distinct des organes sociaux de l'entreprise.

Pour nous, il n'y a en effet pas de citoyenneté sans performance, ni de performance sans citoyenneté.

Pour l'inclusion sociale : nous avons une mission de service public d'accessibilité bancaire et nous accompagnons 1,6 million de clients en situation de fragilité financière.

Pour le développement des territoires : premier prêteur bancaire des collectivités locales et des hôpitaux publics, nous avons notamment accordé 2 milliards d'euros de prêts verts depuis 2019 (au 1^{er} janvier 2022).

Pour la transition écologique : nous visons la neutralité carbone de nos activités à horizon 2040 et développons pour nos clients des produits et services responsables.

La Banque postale

LA JNCF : UN OBJECTIF DE CHAQUE JOUR



L'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) fédère les communes de moins de 3 500 habitants, partout en France. Cela représente un réseau national d'environ 10 000 élus municipaux, œuvrant au quotidien en faveur de la Citoyenneté, de la Fraternité et de la solidarité. Créer du lien social, développer des actions citoyennes, favoriser le bien vivre ensemble, défendre l'intérêt général... pour les élus de communes rurales, la journée de la Citoyenneté et de la Fraternité, c'est l'objectif de chaque jour !

C'est pourquoi l'AMRF propose d'associer tous les maires ruraux qui le souhaitent dans cette journée.

Cette journée, pour nous, maires ruraux, pourra être le reflet des actions citoyennes de l'année sous la forme d'expositions, de photos, de textes (Fête des Voisins, vie associative, fête nationale, fête commémorative...). Il s'agira aussi de mettre en avant les actions de partenariat avec les associations, elles-mêmes impliquées dans cette journée.

Ceux qui le souhaiteront pourront organiser ce jour-là toutes sortes de manifestations, leviers dans nos territoires de l'intégration et du lien social.

AMRF

ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DES JOURS MEILLEURS !



“Nous n’attendons pas des jours meilleurs, nous nous employons chaque jour à les faire venir”, écrivait Walter Benjamin.

Certaines voies s’obstinent à vouloir nous faire stationner dans le présent ou ne proposer d’issues aux crises qui traversent notre humanité que dans un passé nationaliste, ou encore à nous faire accepter notre condition sans horizon autre que celui du moindre mal.

Cela n’a jamais constitué l’esquisse d’une solution pour espérer des jours meilleurs, pour affronter les défis, inédits pour certains, qu’il faut relever.

Née en 1866, ayant traversé trois républiques, la Ligue de l’Enseignement, mouvement laïque d’éducation populaire en est plus que jamais convaincue.

L’urgence écologique, la dignité reconnue pour toutes et tous, l’égalité réelle par la justice sociale appellent une démocratie de haute intensité et un élan général de fraternité sans condition, sans affinités, mais déjà à l’égard des plus fragiles, des plus pauvres. Où qu’ils habitent, d’où qu’ils viennent : une fraternité de la proximité, de l’Europe et du monde.

La Fraternité ne se décrète pas : elle se nourrit, s’entretient, prospère et s’impose comme attitude pour habiter ensemble et en paix un monde commun.

La démocratie suppose l’exercice d’une citoyenneté qui dépasse les seuls rendez-vous des urnes. Elle trouve son exercice dans les droits humains et dans la reconnaissance du pouvoir d’agir et de l’émancipation : pour vivre bien et mieux, pour refuser la fatalité sociale, pour imaginer des jours meilleurs.

C’est l’importance de cette journée du 15 octobre de les promouvoir. Fraternité et citoyenneté d’exercice collectif aussi dans la vie associative.

La Ligue de l’enseignement continuera à prendre toute sa part du travail.

Éric Favey, *vice-président de la Ligue de l’Enseignement*

LA FRATERNITÉ SE VIT EN ACTES



Créé en 2017, Le Labo de la Fraternité est un collectif inter-organisations, composé des organisations suivantes : Coexister, Unis-

Cité, Singa, Pacte Civique, Kawaa, Fabrique Spinoza, La Cloche, Fraternité Générale, La Fabrique du Nous, Entourage et France Fraternités. Pour les membres du Labo, la fraternité se vit en actes et elle n’est pas juste une inscription sur le fronton des mairies mais bien une valeur concrète et vivante ! C’est pour cette raison que Le Labo de la Fraternité a choisi de rejoindre l’initiative de la journée de la Citoyenneté et de la Fraternité. C’est en agissant collectivement et concrètement que nous pourrons remettre la Fraternité au centre de nos préoccupations.

Les associations membres du Labo se mobiliseront donc le 15 octobre prochain en participant activement à la journée de la citoyenneté et de la Fraternité. Cette journée sera aussi l’occasion de publier la 5^{ème} édition du *Baromètre de la Fraternité*. Cette publication annuelle propose une analyse de l’état du lien social en France, de la perception de la diversité par les Français ou des façons d’incarner le vivre ensemble au quotidien. Il s’agit là d’un véritable outil qui permet de construire depuis 5 ans un plaidoyer commun visant à inscrire la Fraternité comme la finalité nécessaire de l’action politique et citoyenne.

Pour aller plus loin et découvrir les pistes d’actions concrètes pour construire cette fraternité durable, n’hésitez pas à aller visiter le site Internet : www.labodelafraternite.fr

Laure Celier, *Coordinatrice du Labo de la Fraternité*

LA FRATERNITÉ EST AU CŒUR MÊME DES MISSIONS DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES



Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement

les plus démunies. Grâce à l'engagement de 13 000 bénévoles, nous recréons des liens permettant aux personnes que nous accompagnons de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement.

La Fraternité est au cœur même des missions des Petits Frères des Pauvres, la charte de l'association la place comme un enjeu central à construire avec constance. C'est donc naturellement que les Petits Frères des Pauvres sont aujourd'hui engagés dans la Journée nationale Citoyenneté et Fraternité.

Aujourd'hui, en France, il y a 2 millions (contre 900 000 en 2017) de personnes de "60 ans et plus" isolées des cercles familiaux et amicaux et 530 000 (contre 300 000 en 2017) aînés en situation de "mort sociale".⁽¹⁾ La hausse de l'isolement est inquiétante et la transition démographique que nous vivons va l'accentuer. Les Petits Frères des Pauvres ne peuvent agir seuls. Nous avons tous dans notre immeuble ou dans notre quartier des personnes âgées, seules, vers lesquelles nous n'osons pas toujours aller. Par peur de la réaction ou parce qu'il est parfois difficile de faire le 1^{er} pas. Les Petits Frères des Pauvres proposent aux citoyens de rejoindre la lutte contre l'isolement des aînés grâce au kit Chasseurs de solitude qui aide à entrer en contact avec ces personnes isolées et à agir en proximité.

Chacun de nous a le pouvoir de changer les choses. Nous savons combien chaque geste, même simple, compte. Soyons collectivement fraternels, c'est tous ensemble que nous arriverons à briser l'isolement de nos aînés.

Les Petits Frères des Pauvres

1) Baromètre 2021 Petits Frères des Pauvres/CSA – Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France

LES JEUNES SONT LES PREMIERS MOTEURS DE LA FRATERNITÉ

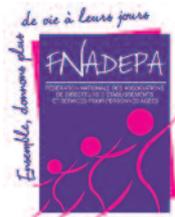


L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une étape de leur vie à servir

la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de quatre-vingts villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 35.000 jeunes dont plus de 10 000 en 2020, dans un Service Civique "collectif", fondé sur la mixité sociale. Unis-Cité promeut l'idée que le Service Civique devrait devenir "universel", et faire partie du parcours de tous les jeunes en France

La Fraternité est au cœur du projet d'Unis-Cité. La fraternité envers les jeunes et les bénéficiaires de leurs actions, la fraternité entre les jeunes qui agissent en équipes et binômes, sur un principe collectif cher à notre association, la fraternité remise au centre de notre préoccupation par la création d'un sentiment de destin commun pour chaque génération. L'association Unis-Cité se retrouve donc pleinement dans l'organisation d'une journée consacrée à la fraternité, qui montrera que les jeunes sont les premiers moteurs de la Fraternité !

Hélène Noblecourt, directrice nationale d'Unis-Cité



Allegez vos charges...



Mediassoc est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

Mediassoc donne ainsi à chaque association, quelle que soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec **Renault**, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec **Bruneau**, la téléphonie et internet avec **SFR Business**.



... pas vos moyens !

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>



UNE ASSURANCE PENSÉE POUR LE MONDE ASSOCIATIF

GMF compte 3,5 millions de sociétaires qui lui font confiance et se classe comme le premier assureur des agents du service public*. Elle est ainsi aux côtés de ceux qui s'engagent pour le collectif, qui en font leur vocation et soutient ceux qui œuvrent pour faire avancer l'intérêt général. Les associations, au cœur de cette mission pour le bien commun, partagent avec GMF des valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement. C'est pourquoi depuis plus de 25 ans, elle entretient un lien historique avec le monde associatif. À l'écoute des besoins du secteur de l'économie sociale solidaire, GMF propose une protection pour les associations mais aussi des assurances de la vie privée pour les mandataires sociaux et les salariés d'association.

GMF, UNE MARQUE ENGAGÉE

Depuis 20 ans, GMF valorise et récompense, chaque année, plus de 10 initiatives inspirantes de « ceux qui s'engagent au service des autres ». En attestent le Prix Hélioscope-GMF pour les hospitaliers, le Prix La Gazette-GMF pour les Territoriaux, le Prix Unapei pour le Handicap, le Prix Chercheurs en Actes au sein de l'éducation nationale, le Prix Route 18 pour les sapeurs-pompiers. À ces récompenses, s'ajoute un partenariat avec les parcs nationaux de France autour de la « nature en partage ».

Cette attention particulière fait partie du modèle mutualiste de GMF. Il s'illustre par une approche humaine et équitable, des actions solidaires et sociétales, ... Ses valeurs mutualistes la rapprochent des associations et contribuent aux nouveaux défis du vivre ensemble et de la responsabilité sociale.

* GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

DES PRODUITS SUR-MESURE

Dans le sillage de son engagement, GMF se positionne comme un acteur naturel pour assurer tous les acteurs du monde associatif. Elle a conçu le contrat Multigaranties Vie Associative, produit innovant et modulable. Parce que GMF connaît bien le secteur associatif, elle est à même de répondre efficacement à vos besoins les plus spécifiques. Elle vous propose : une couverture élargie des risques essentiels, une responsabilité civile, une défense pénale et recours, un service d'information juridique par téléphone, une protection en cas d'accident corporel des personnes pendant leur activité, une assurance des biens,...

La vocation de GMF est aussi de protéger dans leur vie privée les mandataires sociaux et les salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire qui peuvent ainsi bénéficier de tarifs avantageux sur les assurances auto, habitation, santé, accidents de la vie privée,...

Pour en savoir plus, appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr ou rendez-vous en agence.



ASSURÉMENT HUMAIN